

aktuell

- **Was die Regierung in den nächsten zwölf Monaten alles tun könnte!**
- **Tout ce que le gouvernement pourrait faire dans les douze prochains mois!**



Service Information, Conseil et Assistance (SICA)

Comment nous contacter?

Pour un conseil ou une assistance en matière de droit du travail ou de droit social vous pouvez vous adresser au Service Information, Conseil et Assistance (SICA) de l'OGBL en composant le numéro de téléphone unique suivant: (00352) 2 65 43 777 (du lundi au vendredi de 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00).

Pour plus d'informations vous pouvez consulter notre site internet www.ogbl.lu

Agence/Antenne	Adresse	Permanences	
Luxembourg	B.P. 2031, 31, rue du Fort Neipperg, L-1020 Luxembourg réception: 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00	Mardi: 9h00-11h30 Mercredi: 14h00-16h30 Les autres jours sur rendez-vous Frontaliers français: Mardi après-midi sur rendez-vous	Fax 48 69 49
Differdange	B.P. 126, 4, rue Emile Mark, L-4620 Differdange	Mardi: 9h00-11h30 Jeudi: 14h00-17h00	Fax 58 34 56
Dudelange	Maison syndicale, 31, avenue G-D Charlotte L-3441 Dudelange	Mardi: 14h00-16h30 Mercredi: 9h00-11h30 Les autres jours sur rendez-vous	Fax 51 50 05-529
Esch/Alzette	B.P. 149, 42, rue de la Libération, L-4002 Esch/Alzette réception: 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00	Lundi: 14h00 - 16h30 Vendredi: 9h00-11h30	Fax 26 54 02 59
Diekirch	14, route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch réception: 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00	Mardi: 13h00-16h00 Jeudi: 8h30-11h30 Les autres jours sur rendez-vous Deutsche Grenzgänger mit Terminabsprache	Fax 81 97 13
Grevenmacher	4, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher	1 ^{er} et 3 ^e lundi du mois: 9h00-11h30 Deutsche Grenzgänger mit Terminabsprache	
Wiltz	2, rue Michel Rodange, L-9557 Wiltz	Jeudi: 14h00-16h30 Lundi après-midi sur rendez-vous	
Frontaliers français			
Audun-le-Tiche	B.P. 41, 64, rue Maréchal Foch F-57390 Audun-le-Tiche	Mardi, jeudi: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 50 32 53
Thionville	32, allée de la Libération, F-57100 Thionville	Lundi: 14h00-17h00, Mercredi: 8h30-11h30 Vendredi matin sur rendez-vous Permanences spéciales pensions: 1 ^{er} et 3 ^e vendredi du mois: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03
Volmerange	2, avenue de la Liberté, F-57330 Volmerange-les-Mines	2 ^e et 4 ^e mardi du mois: 14h00-17h00 Jeudi: 14h30-17h30 sur rendez-vous	
Longwy	Maison de la Formation CGT, Centre Jean Monnet F-54810 Longlaville	Mercredi: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 25 17 69
Frontaliers belges courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu			
Arlon	80, rue des Martyrs, B-6700 Arlon (FGTB)	Lundi, mardi: 8h30-12h00, 13h30-16h30 Mercredi matin sur rendez-vous Jeudi: 8h30-12h00, 13h30-18h00 Vendredi: 8h30-12h00	Tél. (+32) (0) 63 24 22 61 Mail: fgtb.frontaliers@fgtb.be
Aywaille	22, rue Louis Libert, B-4920 Aywaille (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e lundi du mois: 14h30-17h30	
Bastogne	8a, rue des Brasseurs, B-6600 Bastogne (FGTB)	1 ^{er} samedi du mois: 9h00-11h30 Mardi: 14h00-17h00	Tél. (+32) (0) 61 21 19 87
Habay-la-Neuve	11, rue de l'Hôtel de Ville, B-6720 Habay-la-Neuve (Mutualité Socialiste du Luxembourg)	Jeudi: 9h00-11h30	
Vielsalm	57, rue de la Salm, B-6690 Vielsalm (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e jeudi du mois: 14h30-17h30	
Virton	3, Grand-rue, B-6760 Virton (FGTB)	2 ^e mercredi du mois: 13h30-16h00 4 ^e samedi du mois: 9h00-11h30	Mail: fgtb.frontaliers@fgtb.be
Deutsche Grenzgänger			
Bitburg	Karenweg 14, D-54634 Bitburg	Mit Terminabsprache	Tel.: 00352 2 6543 777
Trier	Herzogenbuscher-Straße 52, D-54292 Trier 1. OG links (Ver.di) am Ende des Flurs rechts	Mit Terminabsprache	Tel.: 00352 2 6543 777
Saarlouis	Karcher-Straße 1A, D-66740 Saarlouis (direkt am Kleinen Markt)	Mit Terminabsprache	Tel.: 00352 2 6543 777 Fax (+49) (0) 6831 76 47 022
Autres Services			
DTH	Département des Travailleurs handicapés B.P. 2031, 31, rue du Fort Neipperg, L-1020 Luxembourg	Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h00-12h00 et 14h00-17h00	Joël Delvaux Tél. 54 05 45 345
Eures	PED – Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat	Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille, Vielsalm	
Stress au travail	Service de consultation (CSL)	Tél.: (+352) 27494-222	



Aktuell

Sommaire

Editorial 4

Was man alles tun könnte!

Dossiers nationaux 6

Réunion du comité national

Labour Day

Le secrétariat social vous informe

Du nouveau dans les entreprises 15

Sidérurgie, Navigation fluviale,, Banques et Assurances, Santé, Services publics, Education et Sciences e.a.

Départements 28

Accord Portugal - Luxembourg

Frontaliers / Grenzgänger 29

Réforme fiscale

Salon des frontaliers français

Europe / International 34

Krise Spanien/Katalonien

Treffen mit Georges Bach

Chambre des salariés 38

Publications

Divers 39

EN TREND? ... ENG WELL? ... E PROBLEM!!

PRODUKTIVITÄTSHÉICH:
GUTT GESCHAFFT A SCHLECHT GEDEELTGELD HUN SE...
A NACH 12 MÉINT ZÄIT FIR HIR VERSPRÏCHEN ZE HALENTE PRINTED IN
LUXEMBOURGAktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund
Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“

Herausgeber für den OGBL: André Roeltgen

60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette

Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20

Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: André Roeltgen

Editeur responsable pour la Belgique:

Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. *La rédaction se réserve le droit d'abréger les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.*



André Roeltgen
Präsident des OGBL

Was man alles tun könnte!

Die Wirtschaft boomt, die Profite und Renditen ebenfalls. Die Staatsfinanzen sind, wie gehabt, gesund. Und für 2018? Gleiches Bild laut den Vorhersagen von allen, ob vom STATEC, der Europäischen Kommission oder der OECD. Was man alles tun könnte.

Man könnte die Kaufkraft der Bevölkerung stärken.

Indem man für die unteren und mittleren Schichten die Steuerlast senkt. Noch einmal? Ja, warum denn nicht? War doch die Steuerreform von 2016 bestenfalls die Rücknahme der vorausgegangenen Steuererhöhungen. Und die kalte Progression der Steuern hat ihre kaufkraft fressende Wirkung wieder aufgenommen und wird mit der allmählich wieder ansteigenden Inflation weiter an Fahrt gewinnen. Wer dem entgegensteuern will, könnte jetzt die automatische Anpassung der Steuertabelle an die Preisentwicklung einführen. Indem man den Steuereintritt nach oben verschiebt, könnte man den Mindestlohnverdiener von den direkten Steuern befreien und die Steuerlast für die unteren und mittleren Einkommen insgesamt leicht absenken.

Man könnte die Teuerungszulage anpassen, die sich seit ihrer Einführung im Jahr 2009 aufgrund ihrer Nichtindexierung um 16% entwertet hat.

Man könnte endlich das Gesetz einführen, das die periodische automatische Anpassung der Familienzulagen an die Entwicklung des Medianlohns vorsieht. Ja, wo bleibt denn dieses Gesetz? Zu diesem hat sich die Regierung verpflichtet, und zwar in dem Abkommen vom 28. November 2014 anlässlich des Konflikts mit den Gewerkschaften über das überflüssige Sparpaket mit dem irrwitzigen Namen „Zukunftspak“. Will die Regierung sich des Wortbruchs schuldig machen? Man könnte dann, wie eigentlich vorgesehen, eine Anpassung bei den Familienzulagen vornehmen.

Der Wirtschafts- und Sozialrat hat vor kurzem der Regierung sein Gutachten über den gesetzlichen Mindestlohn abgeliefert. Man könnte die fällige strukturelle Anpassung des gesetzlichen Mindestlohns jetzt vornehmen. Das wäre gut für die Lebensbedingungen der untersten Einkommenschichten und für die Stärkung der wirtschaftlichen Binnennachfrage. Und es wäre das Zeichen für eine gerechtere Verteilung der Produktivitätsgewinne in Luxemburg.

Man könnte die Reallöhne in Luxemburg verbessern. Dies nachdem jetzt ebenfalls von der OECD festgestellt wurde, dass sich in Luxemburg eine Schere zwischen der Entwicklung der Reallöhne und der Produktivitätssteigerung aufgemacht hat.

Man könnte eine einmalige Anpassung bei den Renten beschließen. Als Ausgleich für die völlig ungerechtfertigte Nur-Teilpassung anlässlich der Rentenreform. Man könnte für die Jugend im Rahmen der Renten die Schüler- und Studentenarbeit und Praktika anerkennen.

Man könnte aufgrund praller Kassen bei der Gesundheitskasse wesentliche Verbesserungen bei den Leistungen für die Versicherten machen.

Angesichts der Unfähigkeit der Politik und der Arbeitgeberseite trotz boomender Wirtschaft das schwerwiegende Problem der Arbeitslosigkeit im Alter zu lösen, wäre es angebracht, das überflüssige Gesetzesvorhaben über die Abschaffung der „Prétraite-solidarité“ zu den Akten zu legen.

Man könnte die seit Jahren geforderte Reform für bessere Arbeitnehmerrechte im Konkursfall eines Betriebs auf den Instanzenweg bringen. Man könnte eine bessere Absicherung der Arbeitsplätze und der Arbeitnehmerrechte über die ebenfalls seit sehr langem geforderten gesetzlichen Reformen in Bezug auf die Sozialpläne und der „Plans du maintien dans l'emploi“ erreichen. Dies wären, neben dem Neue-Wege-Beschreiten bei der beruflichen Fort- und Weiterbildung, sehr wichtige Schritte im Rahmen der Diskussionen über die Digitalisierung der Wirtschafts- und Berufswelt. Man könnte den Schutz der Arbeitnehmer vor der Überwachung mittels Datenerhebung im Betrieb stärken, statt sie zu schwächen.

Man könnte den Vorschlag des Arbeitsministers für die Einführung eines 10-tägigen Vaterurlaubs umsetzen.

Im Rahmen der Diskussionen über eine bessere Harmonisierung von Arbeits- und Privatleben könnte man über den Weg des branchenübergreifenden Sozialdialogs ein zukunftsweisendes Abkommen über die gesetzlichen und tarifvertraglichen Rahmenbedingungen für die Einführung von Arbeitszeitkonten machen. Die Vorschläge, die der OGBL seit Monaten der Arbeitgeberseite vorlegt, entsprechen weitgehend jenen, die kürzlich im Gesetzesvorhaben für die Beamten im öffentlichen Dienst zurückbehalten worden sind. Falls sich jetzt keine Einigung in der Verhandlung zwischen dem OGBL und der UEL finden sollte, wird der OGBL von der Politik eine kurzfristige gesetzliche Initiative einfordern.

Die wirtschaftlichen und öffentlichen Mittel und Spielräume sind vorhanden, um sozialen Fortschritt durchzusetzen. Was man tun könnte, sollte jetzt gemacht werden. Der Ball liegt bei der Politik und bei den Arbeitgebern.

André Roeltgen
Président de l'OGBL

Tout ce que l'on pourrait faire!

L'économie est en plein boom, les profits et bénéfices également. Les finances publiques sont toujours saines. Et pour 2018? Même tableau selon toutes les prévisions, qu'il s'agisse de celles du STATEC, de la Commission européenne ou de l'OCDE.

Tout ce que l'on pourrait faire.

On pourrait renforcer le pouvoir d'achat de la population.

En abaissant la charge fiscale des couches inférieures et moyennes. Encore une fois? Oui, pourquoi pas? La réforme fiscale de 2016 était, dans le meilleur des cas, une correction pour les augmentations fiscales précédentes. Et la «progression fiscale à froid» phagocyte déjà à nouveau le pouvoir d'achat. Et cet effet va s'accroître encore davantage avec l'augmentation graduelle de l'inflation qui va retrouver son cours. Celui qui veut s'y opposer pourrait introduire maintenant une adaptation automatique du barème fiscal à l'évolution des prix. En décalant vers le haut la première tranche d'imposition, on pourrait libérer les salariés qui touchent le salaire social minimum d'impôts directs. Et on pourrait réduire légèrement la charge fiscale en général pour les petits et moyens revenus.

On pourrait adapter l'allocation de vie chère qui, depuis son introduction en 2009, a perdu 16% de valeur en raison de sa non-indexation.

On pourrait enfin introduire la loi qui prévoit l'adaptation automatique des prestations familiales à l'évolution du salaire médian. Oui, où en est cette loi? Le gouvernement s'y était engagé dans le cadre de l'accord du 28 novembre 2014 qui marqué l'issue du conflit avec les syndicats en raison du paquet de mesures d'économies superflues portant le nom extravagant de «Zukunftspak» («paquet pour l'avenir»). Le gouvernement souhaite-t-il manquer à sa parole? Alors on pourrait entreprendre une adaptation des prestations familiales, comme cela était prévu au fond.

Le Conseil économique et social a récemment remis son avis concernant le salaire social minimum. On pourrait dès-à-présent entreprendre une adaptation structurelle du salaire social minimum. Ceci améliorerait les conditions de vie des couches sociales touchant les plus bas revenus et renforcerait économiquement la demande intérieure. Et ce serait le signe d'une meilleure répartition des gains de productivité au Luxembourg.

On pourrait améliorer les salaires réels au Luxembourg. L'OCDE vient justement de constater, à son tour, qu'au Luxembourg l'écart se creuse entre l'évolution des salaires réels et le développement de la productivité.

On pourrait décider d'entreprendre une adaptation ponctuelle des pensions. En compensation de l'adaptation uniquement partielle – ce qui est totalement injuste – qui s'est produite à l'occasion de la réforme fiscale. Pour la jeunesse, on pourrait reconnaître dans le cadre des pensions, les stages, les jobs d'étudiants et de lycéens.

Les caisses de la CNS étant pleines, on pourrait entreprendre des améliorations fondamentales des prestations pour les assurés.

Au regard de l'incapacité de la politique et du patronat à résoudre le gravissime problème que constitue le chômage des seniors, et ce malgré une économie en plein boom, il serait adéquat d'abandonner le projet de loi superflu qui vise à abolir la préretraite-solidarité.

On pourrait, comme cela est revendiqué depuis des années, mettre sur la voie législative, une réforme visant de meilleurs droits pour les salariés dans le cadre d'une faillite. On pourrait obtenir une meilleure sécurisation des emplois et des droits salariaux à travers des réformes relatives aux plans sociaux et aux plans de maintien dans l'emploi, qui se font également attendre depuis déjà longtemps. Ces réformes constitueraient des pas importants dans le cadre des discussions portant sur la digitalisation de l'économie et du monde du travail, à côté de l'emprunt de nouvelles voies en matière de formation continue et professionnelle. Au lieu de l'affaiblir, on pourrait renforcer la protection des salariés face à la surveillance sur le lieu de travail.

On pourrait transposer la proposition du ministre du Travail visant à introduire un congé de paternité de 10 jours.

Dans le cadre de la discussion portant sur une meilleure harmonisation entre vie professionnelle et vie privée, on pourrait, à travers le dialogue social interprofessionnel, trouver un accord innovant fixant le cadre légal général permettant d'introduire des comptes épargne-temps. Les propositions de l'OGBL qui sont sur la table depuis des mois correspondent largement à celles retenues récemment dans le projet de loi concernant la fonction publique. Si aucun accord ne peut être trouvé rapidement dans le cadre des négociations entre l'OGBL et l'UEL, l'OGBL exigera de la politique qu'elle prenne une initiative dans les plus brefs délais.

Les moyens et marges de manœuvres aussi bien économiques que publiques existent pour faire avancer le progrès social. Ce que l'on peut faire, devrait être fait maintenant. La balle est dans le camp de la politique et du patronat.

Réunion du Comité national de l'OGBL

Le gouvernement a encore 12 mois pour démontrer sa fibre sociale

Le Comité national de l'OGBL était à nouveau réuni à la Maison du Peuple à Esch-sur-Alzette le 26 septembre dernier. A l'ordre du jour de cette première réunion faisant suite à la trêve estivale figuraient entre autres une analyse de la situation politique, économique et sociale de l'Europe et du Luxembourg, la rentrée sociale de l'OGBL et des rapports de la situation dans des entreprises.

Le Comité national de l'OGBL est tout d'abord revenu sur le résultat des élections nationales en Allemagne qui avaient eu lieu deux jours plus tôt. Des élections caractérisées par une poussée des forces conservatrices et marquées surtout par l'entrée au Parlement allemand du parti d'extrême droite qu'est l'AfD. L'OGBL a souligné que ce résultat n'est assurément pas dans l'intérêt des gens qui travaillent, ni en Allemagne, ni en Europe.

Mais, force est de constater que ce qui alimente la progression de mouvements politiques comme l'AfD en Allemagne ou bien encore le FN en France réside précisément dans les politiques économiques et sociales néolibérales menées en Europe depuis des années auxquelles l'OGBL et le mouvement syndical dans son ensemble n'ont cessé de s'opposer. Des politiques désastreuses qui se sont accentuées dans le contexte de crise des années 2008-2009. Les effets de ces politiques d'austérité à base de coupes sociales, d'attaques à l'encontre de l'Etat Providence et de dumping salarial et fiscal pratiquées ces dernières années sont venus fragiliser des couches sociales de plus en plus larges.

Les craintes suscitées par ces dernières se fondent sur une réalité objective. Ce sont elles qui expliquent le renforcement des mouvements d'extrême droite auquel nous assistons.

De l'autre côté de l'échiquier politique, l'OGBL constate que les forces politiques progressistes n'ont, elles, pas su proposer jusqu'à présent de perspectives et d'alternatives crédibles. Des renouvellements politiques et idéologiques doivent désormais avoir lieu dans ce camp. Et cela ne vaut évidemment pas que pour la seule Allemagne, mais pour la plupart des pays en Europe. Enrayer la progression des mouvements rétrogrades ne deviendra envisageable qu'à partir du moment où le progrès social redeviendra le moteur d'un véritable projet politique. Il n'existe qu'un seul antidote à la montée de ces mouvements et il passe par le renforcement de politiques sociales (augmentation des revenus directs, lutte contre les inégalités, mise en place de politiques fiscales favorisant les bas et moyens revenus, renforcement des assurances sociales et des droits sociaux).

Une feuille de route pour le gouvernement

Le Comité national de l'OGBL s'est ensuite penché plus particulièrement sur la situation luxembourgeoise. Avec une croissance économique constante de plus de 4%, une balance commerciale positive, des finances publiques saines et un taux d'endettement tout à fait supportable, le Luxembourg présente une santé économique et financière insolente. Même l'OCDE et la Commission européenne en conviennent. Une situa-



Inquiétudes concernant l'école publique

Après la pénurie dramatique d'instituteurs constatée à la rentrée scolaire (lire en page 26), l'OGBL a décidé de se pencher en profondeur dans les mois à venir sur les problèmes que rencontre actuellement l'école publique au Luxembourg et dont la pénurie d'instituteurs ne semble être que la pointe émergée de l'iceberg. L'OGBL rappelle qu'il défend fermement le modèle d'une école publique forte, seule capable d'assurer l'égalité des chances entre les enfants et de développer leurs potentialités individuelles. L'OGBL s'inquiète notamment d'une éventuelle perte de qualité dans les écoles publiques et d'une privatisation rampante de ces dernières

tion qui vient une nouvelle fois conforter l'analyse que fait l'OGBL depuis les dernières années et confirmer le caractère inutile et superflu des politiques d'économies mises en place par le gouvernement au début de son mandat dans le cadre de son soi-disant «Zukunftspak».

Si l'OGBL continue à saluer le changement de cap politique opéré par le gouvernement depuis 2 à 3 ans, il souligne toutefois que les mesures positives qu'il a mises en œuvre jusqu'à présent ne sont finalement venues que compenser partiellement les pertes subies auparavant par la grande majorité de la population. Le Comité national de l'OGBL a tenu dans ce contexte à envoyer un message très clair au gouvernement. Ce dernier est appelé à exploiter pleinement les douze mois qui lui restent pour confirmer ce qu'il a initié et accentuer davantage sa politique sociale. Voici les principaux points pour lesquels l'OGBL attend à ce que le gouvernement actuel agisse encore avant les prochaines élections.

- L'introduction d'un mécanisme d'adaptation périodique des prestations familiales (en nature et en espèces) à l'évolution du salaire médian ne devrait en soi même plus être une revendication. Cette mesure fait en effet partie intégrante de l'accord conclu le 28 novembre 2014 avec le gouvernement. Toutefois, ce mécanisme ne figure toujours pas dans le projet de loi déposé par la ministre de la Famille. L'OGBL exige que le gouvernement amende encore rapidement ce projet, afin que le mécanisme puisse entrer en vigueur dès 2018. Si cela ne se produisait pas, le gouvernement aurait gravement manqué à sa parole. Il s'agit d'un point crucial pour l'OGBL qui rappelle que les prestations familiales ont déjà perdu 20% en valeur depuis leur désindexation en 2006.
- En matière d'assurances sociales, au regard des réserves financières accumulées, l'OGBL s'attend tout d'abord à des améliorations significatives en matière de prestations de la CNS, notamment en ce qui concerne les soins et la chirurgie dentaires, les dépenses d'optique et ophtalmologiques, la reconnaissance de certaines psychothérapies, la participation personnelle aux consultations médicales. L'OGBL revendique par ailleurs enfin une prolongation de l'indemnité pécuniaire de maladie au-delà de la limite actuelle de 52 semaines et l'amélioration des dispositions du congé thérapeutique (lire également en page 12). L'OGBL continue aussi à revendiquer des adaptations urgentes de la loi sur le reclassement professionnel et exige des améliorations dans le cadre de la réforme de l'assurance dépendance (notamment un contrôle démocratique de la cellule d'évaluation et un meilleur encadrement légal de l'aidant informel).
- L'OGBL poursuit ensuite sa campagne visant une amélioration générale des salaires réels au Luxembourg. L'évolution des salaires n'a en effet pas suivi celle de la productivité ces dernières années dans le pays, comme l'atteste désormais par exemple également l'OCDE. Il y a là un retard à combler. Parallèlement, l'OGBL continue de revendiquer une augmentation structurelle du salaire social minimum de 10%. Le montant actuel du SSM ne permet pas de vivre dignement au Luxembourg. Par ailleurs, ramené au salaire médian, le SSM n'est pas plus élevé au Grand-Duché que dans les pays limitrophes. Enfin, l'OGBL rappelle que le coût salarial au Luxembourg reste inférieur à celui des pays frontaliers. Un écart qui s'est d'ailleurs creusé ces dernières années. Il y a donc des marges de manœuvres, même en termes de compétitivité.
- Concernant la législation sur les plans sociaux, régulièrement contournée par les entreprises, l'OGBL estime qu'une réforme est urgente.
- L'OGBL continue de s'opposer avec force au projet de loi actuel relatif à la protection des données. Un affaiblissement de la protection de la vie privée des salariés sur leur lieu de travail demeure pour l'OGBL tout à fait inacceptable.
- En ce qui concerne les comptes épargne-temps qui devaient faire l'objet d'une prochaine réunion avec l'UEL, l'OGBL revendique avant tout qu'une heure

épargnée à un moment T1 soit rémunérée à sa juste valeur lorsque celle-ci est utilisée à un moment T2 (c'est-à-dire: la valeur au moment T2). Un principe qui devra également s'accompagner du fait que c'est le salarié, et lui seul, qui doit pouvoir décider du moment où il utilise son temps épargné à des fins personnelles.

- Enfin, concernant la fiscalité, l'OGBL continue de revendiquer l'introduction d'un mécanisme d'adap-

tation du barème fiscal à l'inflation, ainsi qu'une exemption fiscale pour les salariés touchant le SSM et un allongement des tranches fiscales supérieures. L'OGBL regrette par ailleurs le manque d'initiative du gouvernement en vue d'une plus importante imposition des revenus du capital. (L'OGBL salue toutefois le récent accord trouvé avec le gouvernement en ce qui concerne la fiscalité des frontaliers: lire en page 29).

Europe: socle des droits sociaux et recommandations

L'Europe était également à nouveau à l'ordre du jour de la dernière réunion du Comité national de l'OGBL. Pour l'OGBL, il est évident que l'Europe sociale doit enfin devenir une priorité. Dans ce contexte, l'OGBL ne peut que déplorer que le projet de socle européen des droits sociaux adopté par la Commission européenne au printemps dernier ne prévoit pas que les paramètres et objectifs sociaux doivent devenir contraignants pour les Etats membres. L'OGBL revendique que ces paramètres sociaux obtiennent la même valeur que les paramètres économiques retenus dans le cadre du semestre européen. Il serait inacceptable que les paramètres et objectifs sociaux en restent au stade de recommandations ou de vagues déclarations d'intention.

L'OGBL constate par ailleurs avec satisfaction que la Commission européenne n'a cette fois-ci pas réitéré ses attaques à l'encontre du dispositif d'indexation des salaires et pensions. Mais ce silence s'explique certainement par la faible inflation actuellement...

En revanche, la Commission s'en prend une nouvelle fois au «coût» et à la «viabilité» du système de pensions au Luxembourg. Des attaques que dénonce une nouvelle fois l'OGBL, compte tenu des derniers chiffres en la matière, qui démontrent à souhait que le système de pensions n'est absolument pas en danger. L'OGBL ne se dérobe pas à une discussion sur l'avenir du système de pensions, mais s'oppose formellement à un affaiblissement de celui-ci au profit d'assurances privées et commerciales

Sitzung des OGBL-Nationalvorstandes

Der Regierung bleiben noch 12 Monate, um ihre soziale Ader unter Beweis zu stellen

Der OGBL-Nationalvorstand war wieder am vergangenen 26. September in der „Maison du Peuple“ in Esch/Alzette zusammengekommen. Auf der Tagesordnung dieser ersten Sitzung nach der Sommerpause standen unter anderem eine Analyse der politischen, wirtschaftlichen und sozialen Situation in Europa und in Luxemburg, die „Rentrée sociale“ des OGBL sowie Berichte über Situationen in Betrieben.

Der OGBL-Nationalvorstand kam zuerst auf die Wahlergebnisse der Bundestagswahlen in Deutschland zu sprechen, die zwei Tage zuvor stattgefunden hatten. Wahlen die geprägt waren von einem Aufschwung der konservativen Kräfte und vor allem geprägt durch den Einzug in den Bundestag der rechtsextremen Partei in

Deutschland, nämlich der AfD. Der OGBL unterstreicht, dass dieses Ergebnis sicherlich nicht im Interesse der arbeitenden Menschen ist, weder in Deutschland, noch in Europa.

Doch sei darauf hingewiesen, dass der Nährboden für den Vormarsch der politischen Bewegungen wie eine AfD in Deutschland oder ein Front National in Frankreich, die neoliberale Wirtschafts- und Sozialpolitik ist, die seit Jahren in Europa betrieben wird und gegen die der OGBL und die gewerkschaftliche Bewegung insgesamt sich ständig gewehrt haben. Verheerende Politiken, die sich im Zusammenhang mit der Krise der Jahre 2008-2009 noch verschärft haben. Die Folgen dieser Austeritätspolitik, bestehend aus sozialen Einschnitten, Angriffen



auf den Wohlfahrtsstaat sowie Lohn- und Steuereindumpfung, wie sie in den vergangenen Jahren betrieben wurden, haben immer breitere soziale Schichten geschwächt. Die Ängste die dadurch geschürt wurden, begründen auf einer objektiven Realität. Sie sind es die die Stärkung der extrem rechten Bewegungen, die wir erleben, erklären.

Am anderen Ende des politischen Spektrums, stellt der OGBL fest, dass die fortschrittlichen politischen Kräfte, bis jetzt nicht fähig waren, glaubwürdige Perspektiven oder Alternativen zu bieten. Politische und ideologische Erneuerung müssen jetzt in diesem Lager stattfinden. Und dies gilt natürlich nicht nur für Deutschland, sondern für die meisten Länder in Europa. Den Vormarsch der rückschrittlichen Bewegungen zu stoppen wird nur vorstellbar sein, ab dem Augenblick wo der soziale Fortschritt wieder Motor eines echten politischen Projekts wird. Es gibt nur ein Heilmittel gegen den Aufschwung dieser Bewegungen, und dieses geht über eine Stärkung der Sozialpolitiken (Anhebung der direkten Einkommen, Kampf gegen Ungleichheit, Einführung von einer Steuerpolitik, die niedrige und mittlere Einkommen begünstigt, Stärkung der Sozialversicherungen und der sozialen Rechte).

Ein Fahrplan für die Regierung

Der OGBL-Nationalvorstand hat sich anschließend mit der luxemburgischen Situation befasst. Mit einem konstanten Wirtschaftswachstum von über 4%, einer positiven Handelsbilanz, gesunden öffentlichen Finanzen und mit einer durchaus erträglichen Verschuldung, verfügt Luxemburg über eine „unverschämte“ wirtschaftliche und finanzielle Gesundheit. Sogar die OECD und die Europäische Kommission räumen das ein. Eine Situation die abermals die Analyse bestätigt, die der OGBL während der vergangenen Jahre gemacht hat. Sie

bestätigt den unnützen und überflüssigen Charakter der Sparpolitiken, die von der Regierung am Anfang ihres Mandats, im Rahmen des sogenannten „Zukunftspak“, eingeführt wurden.

Wenn der OGBL auch weiterhin den Kurswechsel, den die Regierung seit 2 bis 3 Jahren unternommen hat, begrüßt, so unterstreicht er jedoch, dass die positiven Maßnahmen die bis jetzt umgesetzt wurden, nur zum Teil die von der großen Mehrheit der Bevölkerung eingesteckten Verluste, ausgeglichen hat. In diesem Zusammenhang hat der OGBL darauf bestanden, der Regierung eine ganz klare Botschaft zukommen zu lassen. Letztere ist dazu aufgerufen, die zwölf Monate die ihr bleiben, voll auszunutzen, um das zu bestätigen, was sie angefangen hat und ihre Sozialpolitik noch weiter zu verstärken. Hier die Hauptpunkte bei denen der OGBL von der jetzigen Regierung erwartet, dass sie noch vor den kommenden Wahlen handelt.

- Die Einführung eines periodischen Anpassungsmechanismus der Familienzulagen (Geld- und Sachleistungen) an die Entwicklung des Medianeinkommens dürfte an sich keine Forderung mehr sein. Diese Maßnahme ist in der Tat fester Bestandteil des Abkommens mit der Regierung vom 28. November 2014. Nichtsdestotrotz ist dieser Mechanismus immer noch nicht Teil des Gesetzesentwurfs, der von der Familienministerin deponiert wurde. Der OGBL fordert, dass die Regierung diesen Entwurf noch schnell abändert, damit der Mechanismus ab 2018 in Kraft treten kann. Wenn das nicht passieren würde, hätte die Regierung ihr Wort auf schlimme Art und Weise gebrochen. Hierbei handelt es sich für den OGBL um einen Knackpunkt. Er erinnert daran, dass die Familienzulagen schon 20% ihres Wertes verloren haben, seitdem sie 2006 desindexiert wurden.

Besorgtheit um die öffentliche Schule

Nach dem dramatischen Mangel an Lehrern, der zu Schulanfang festgestellt wurde (lesen auf Seite 26), hat der OGBL beschlossen, sich in den kommenden Monaten enger mit den Problemen zu beschäftigen, die die öffentliche Schule in Luxemburg zurzeit kennt. Der Lehrermangel scheint hierbei nur die sichtbare Spitze des Eisbergs zu sein. Der OGBL erinnert daran, dass er mit Nachdruck das Modell der starken öffentlichen Schule verteidigt, die einzig dazu fähig ist, die Chancengleichheit zwischen den Kindern aufrecht zu erhalten und ihre individuellen Potentiale zu entwickeln. Der OGBL befürchtet insbesondere einen möglichen Qualitätsverlust in den öffentlichen Schulen und eine schleichende Privatisierung Letzterer.

- Im Bereich der Sozialversicherungen, wenn man die aufgestockten finanziellen Reserven in Betracht zieht, erwartet der OGBL an erster Stelle bedeutsame Verbesserungen in puncto Leistungen seitens der CNS, insbesondere bezüglich der Zahnpflege und –chirurgie, der Ausgaben für Optik und Augenmedizin, die Anerkennung einiger Psychotherapien, der eigene Beitrag bei ärztlichen Konsultationen. Der OGBL fordert darüber hinaus endlich eine Verlängerung der finanziellen Krankheitsentschädigung über das aktuelle Limit der 52 Wochen hinaus und eine Verbesserung der Vorkehrungen bezüglich des therapeutischen Urlaubs (vgl. Seite 13). Der OGBL fordert weiterhin dringende Anpassungen des Gesetzes bezüglich der beruflichen Wiedereingliederung und fordert Verbesserungen im Rahmen der Reform der Pflegeversicherung (insbesondere eine demokratische Kontrolle der Bewertungsabteilung und bessere gesetzliche Regelung des informellen Helfers).
- Der OGBL setzt anschließend seine Kampagne für eine allgemeine Verbesserung der realen Einkommen in Luxemburg fort. Die Entwicklung der Löhne ist nämlich in den vergangenen Jahren der Entwicklung der Produktivität nicht nachgekommen, wie es zum Beispiel auch von der OECD bestätigt wird. Es gilt demnach einen Rückstand aufzuholen. Gleichzeitig fordert der OGBL weiterhin eine strukturelle Erhöhung des Mindestlohns (ML) um 10%. Der Betrag des aktuellen ML ermöglicht es nicht in Luxemburg würdevoll zu leben. Darüber hinaus, bezüglich des Medianlohns ist der ML in Luxemburg nicht höher als in den Anrainerländern. Schließlich erinnert der OGBL daran, dass die Lohnkosten in Luxemburg niedriger bleiben als in den Nachbarländern. In den vergangenen Jahren hat der Graben sogar vergrößert. Es gibt also noch Spielraum, auch in puncto Wettbewerbsfähigkeit.
- Was die Gesetzgebung zu Sozialplänen betrifft, die regelmäßig von den Firmen umgangen wird, so meint der OGBL, dass es dringend einer Reform bedarf.
- Der OGBL widersetzt sich weiterhin heftig dem aktuellen Gesetzesentwurf zum Datenschutz. Eine Schwächung des Schutzes des Privatlebens der Arbeitnehmer an ihrem Arbeitsplatz bleibt für den OGBL total unannehmbar.
- Was die Zeitsparkonten betrifft, die in einer kommenden Sitzung mit der UEL Thema sein werden, fordert der OGBL vor allem, dass eine eingesparte Stunde zu einem Zeitpunkt T1 zu ihrem wahren Wert bezahlt wird, wenn diese zu einem Zeitpunkt T2 benutzt wird (d.h. der Wert zum Zeitpunkt T2). Dieses Prinzip muss es mit sich bringen, dass der Arbeitnehmer selbst, und er alleine, darüber entscheiden können muss wann er für eigene Zwecke, seine ersparte Zeit benutzen kann.
- Schließlich, bezüglich des Steuerwesens, fordert der OGBL weiterhin die Einführung eines Anpassungsmechanismus der Steuertabelle an die Inflation, sowie eine Steuerbefreiung für die Arbeitnehmer, die den SML bekommen und eine Erweiterung der oberen Steuerklassen. Der OGBL bedauert außerdem den Mangel an Initiative seitens der Regierung in Richtung höherer Besteuerung der Kapitaleinkommen. (Der OGBL begrüßt dennoch die kürzlich gefundene Übereinstimmung mit der Regierung bezüglich des Steuerwesens der Grenzgänger: Lesen Sie Seite 30).

Europa: Sockel sozialer Rechte und Empfehlungen

Europa war einmal mehr auf der Tagesordnung der letzten Sitzung des OGBL-Nationalvorstands. Für den OGBL ist es klar, dass das soziale Europa endlich zur Priorität werden muss. In diesem Zusammenhang kann der OGBL nur bedauern, dass das Projekt des Sockels sozialer Rechte, der von der Europäischen Kommission im vergangenen Frühling gestimmt wurde, nicht vorsieht, dass die sozialen Parameter und Ziele den gleichen Wert erhalten wie wirtschaftlichen Parameter, die im Rahmen des europäischen Semesters zurückbehalten wurden. Es wäre inakzeptabel, dass die sozialen Parameter und Ziele nur eine Empfehlung oder vage Absichtserklärungen blieben.

Der OGBL stellt darüber hinaus mit Genugtuung fest, dass die europäische Kommission diesmal ihre Angriffe auf die Indexierung der Löhne und Renten nicht wiederholt hat. Doch erklärt sich diese Stille sicherlich durch die schwache Inflation die es zurzeit gibt...

Dagegen nimmt es die Kommission abermals mit den „Kosten“ und der „Lebensfähigkeit“ des Rentensystems in Luxemburg auf. Angriffe, die der OGBL erneut anprangert, wenn man die letzten Zahlen in diesem Zusammenhang in Betracht zieht, die auf Wunsch beweisen, dass das Rentensystem absolut nicht in Gefahr ist. Der OGBL entzieht sich nicht einer Diskussion über die Zukunft des Rentensystems, doch wehrt er sich vehement gegen eine Schwächung des Systems auf Kosten von privaten oder kommerziellen Versicherungen.

Labour day

Les guerres ne sont jamais dans l'intérêt des travailleurs

Le 4 septembre, l'OGBL et la FNCTTFEL se sont rendus au cimetière américain de Hamm à l'occasion du «Labor Day», l'équivalent aux États-Unis de notre 1^{er} mai, pour rendre hommage, comme chaque année depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, aux jeunes travailleurs américains, qui, en tant que soldats, ont payé de leur vie pour contribuer à libérer le Luxembourg du joug nazi.

Cette cérémonie solennelle a été suivie le même jour d'une réception au Casino syndical de Bonnevoie. Au cours de son intervention, le président de l'OGBL, André

Roeltgen, a notamment tenu à faire le lien entre les soldats morts pendant la Seconde Guerre et les guerres et tensions internationales actuels. Il a notamment rappelé que travailleurs sont toujours les grands perdants des guerres et qu'il est donc du devoir des syndicats de défendre la paix et la démocratie, hier comme aujourd'hui.



Labour day

Kriege nie im Interesse der Arbeitnehmer

Am 4. September waren OGBL und Landesverband auf dem amerikanischen Friedhof in Hamm, bei Gelegenheit des „Labor Day“, der in den USA unserem 1. Mai entspricht, um wie jedes Jahr nach dem 2. Weltkrieg den jungen amerikanischen Arbeitnehmern zu gedenken, die als Soldaten mit ihrem Leben bezahlt haben, um an der Befreiung Luxemburgs vom Nazijoch mitzuwirken.

Auf diese feierliche Zeremonie folgte am gleichen Tag ein Empfang im „Casino Syndical“ in Bonneweg. Während

seines Redebeitrags bestand der OGBL-Präsident André Roeltgen insbesondere darauf, die Verbindung herzustellen zwischen den Toten während des 2. Weltkriegs und während der aktuellen Kriege und bei internationalen Spannungen. Er hat insbesondere daran erinnert, dass die Arbeitnehmer immer die großen Verlierer der Kriege sind, und dass es demnach die Pflicht der Gewerkschaften ist, Frieden und Demokratie zu verteidigen, sowohl in der Vergangenheit als auch heute



Lynn SETTINGER
Secrétaire syndicale



Carlos PEREIRA
Membre du Bureau
exécutif

Amélioration des prestations en matière d'assurance maladie dans l'intérêt des assurés!

Depuis la réforme de l'assurance maladie en 2010, l'équilibre budgétaire de la Caisse Nationale de Santé (CNS) s'est plus que rétabli et cela surtout grâce aux efforts des assurés.

Après reconstitution de la réserve minimale légale fixée à 10% des dépenses courantes en 2016, il en découle un résultat excédentaire pour le même exercice de 180 millions d'euros. L'excédent cumulé s'élève à 338 millions d'euros en 2016.

Lors des réunions du comité quadripartite en 2016, il a été retenu sur initiative de l'OGBL la création de nouvelles prestations de l'assurance maladie afin de récompenser la contribution des assurés à cette situation financière plus que confortable de la CNS. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les assurés peuvent déjà bénéficier de diverses améliorations des prestations de l'assurance maladie.

En tenant compte des prévisions projetées par la CNS pour les années à venir, il était clair pour l'OGBL que ces améliorations des prestations sont largement insuffisantes. De ce fait et lors de la dernière réunion du comité quadripartite qui a eu lieu le 3 mai 2017, l'OGBL a revendiqué une amplification des améliorations des

prestations de l'assurance maladie.

L'OGBL a une fois de plus insisté sur le fait qu'il faudrait entre autres améliorer prioritairement la prise en charge de la médecine dentaire et oculaire.

Lors d'une entrevue le 25 juillet 2017, diverses propositions d'amélioration ont été présentées aux partenaires sociaux par Monsieur Romain Schneider, ministre de la Sécurité sociale. Lors de cette réunion, les représentants des employeurs ont revendiqué une baisse des cotisations sociales. Or, une baisse des cotisations sociales n'est à ce stade pas une option.

En date du 22 août 2017, l'OGBL ensemble avec les autres syndicats a fait parvenir au ministre une prise de position par rapport aux propositions présentées lors de la réunion mentionnée ci-dessus en soulignant les améliorations prioritaires des prestations de l'assurance maladie.

Le 28 septembre 2017, une délégation de l'OGBL a rencontré le ministre de la Sécurité sociale. À cette occasion l'OGBL a présenté ses revendications et priorités dans ce contexte. Le ministre était sensible aux doléances de l'OGBL et a retenu diverses propositions.

Voici une liste non exhaustive des améliorations voire des nouvelles prestations de l'assurance maladie retenues par le ministre de la sécurité sociale:

- 1) Suppression de la participation personnelle aux frais d'honoraires médicaux pour les jeunes;
- 2) Une prise en charge par l'assurance maladie de la pilule contraceptive à hauteur de 80% au-delà de 25 ans ainsi qu'une prise en charge des frais du stérilet en cuivre sera étudiée;
- 3) A côté des améliorations des prestations en médecine dentaire déjà décidées en 2016, il est proposé de réduire le délai de renouvellement pour les prothèses dentaires;



- 4) Une prise en charge de 100% des traitements médicamenteux contre le cancer;
- 5) Une baisse du délai de renouvellement des montures de lunettes ainsi qu'une meilleure prise en charge des verres de lunettes. Une prise en charge par l'assurance maladie concernant la chirurgie réfractive sera probablement aussi envisagée;
- 6) Une meilleure prise en charge des traitements du lipœdème est également sujet de discussion.

En ce qui concerne les taux de remboursement et prises en charge en matière de la médecine dentaire, l'OGBL a souligné la nécessité sur l'insertion des implants dentaires dans le catalogue des prestations à rembourser par la CNS sachant que les contributions de l'assuré à ces dépenses sont parmi les plus élevées. D'après le ministre une analyse pour une éventuelle prise en charge des implants dentaires devrait être faite avant toute prise de décision.

Par ailleurs, l'OGBL a insisté lors de cette entrevue qu'il serait impératif de revoir le dispositif congé thérapeutique à mi-temps ainsi que la limitation du droit

aux indemnités pécuniaires de maladie au-delà de 52 semaines sur une période de 104 semaines d'incapacité de travail et qu'une solution devrait être présentée à court terme.

En effet, une base légale réglementant le dispositif congé thérapeutique à mi-temps non seulement sur le plan du droit de la sécurité sociale, mais aussi au niveau du droit du travail doit être mise en place. L'OGBL a souligné l'importance de ce dispositif, étant un bon instrument permettant au salarié d'essayer de reprendre son poste de travail après une incapacité de travail plus ou moins longue sans qu'une procédure de reclassement professionnel soit d'office initiée.

Sur ce le ministre s'est engagé de présenter une proposition de loi avant la fin de l'année 2017.

Pour conclure, il a été retenu qu'au plus tard le 18 octobre 2017 une liste des améliorations en matière des prestations en nature et en espèce sera présentée aux membres du comité quadripartite.

Pour tout renseignement complémentaire, notre Service d'Information Conseil et Assistance est à votre disposition (www.ogbl.lu).

Verbesserung der Leistungen der Krankenversicherung im Interesse der Versicherten!

Seit der Reform der Krankenversicherung im Jahr 2010, hat sich das Haushaltsgleichgewicht der Nationalen Gesundheitskasse (CNS) mehr als wieder hergestellt, und das vorwiegend dank der Anstrengungen der Versicherten.

Nach dem Wiederaufbau der minimalen gesetzlichen Reserve, die 2016 auf 10% der laufenden Ausgaben festgelegt war, kommt es zu einem Überschussergebnis für das gleiche Geschäftsjahr von 180 Millionen Euro. Der kumulierte Überschuss beläuft sich 2016 auf 338 Millionen Euro.

In der Quadripartite von 2016 wurden auf Initiative des OGBL neue Leistungen der Krankenkasse festgehalten, um den Beitrag der Versicherten zu dieser mehr als

komfortablen Finanzsituation der Gesundheitskasse zu belohnen. Seit dem 1. Januar 2017 können die Versicherten schon von verschiedenen Verbesserungen der Krankenversicherungsleistungen profitieren.

In Betrachtung der von der CNS vorgesehenen Projektionen für die kommenden Jahre, ist es für den OGBL klar, dass diese Verbesserungen bei Weitem nicht ausreichen. Deshalb hat der OGBL in der letzten Sitzung der Quadripartite, die am 3. Mai 2017 stattgefunden hat, eine Erweiterung der Verbesserungen der Krankenversicherungsleistungen gefordert.

Der OGBL hat abermals darauf bestanden, dass unter anderem und prioritär die Rückerstattung der Zahn- und Augenmedizinkosten verbessert wird.



Bei einem Treffen am 25. Juli 2017, wurden den Sozialpartnern verschiedene Verbesserungsvorschläge von Romain Schneider, Minister für soziale Sicherheit, unterbreitet. Während dieser Sitzung haben die Arbeitgebervertreter eine Senkung der Sozialbeiträge gefordert. Doch ist die Senkung der Sozialbeiträge zu diesem Zeitpunkt keine Option.

Am 22. August 2017 hat der OGBL zusammen mit den anderen Gewerkschaften eine Stellungnahme an den Minister geschickt bezüglich der Vorschläge die in oben genannter Sitzung gemacht wurden, indem sie die prioritären Verbesserungen der Leistungen der Krankenversicherung unterstrichen.

Am 28. September 2017 hat eine OGBL-Delegation sich mit dem Minister für soziale Sicherheit getroffen. Bei dieser Gelegenheit hat der OGBL seine Forderungen und Prioritäten in diesem Bereich vorgebracht. Der Minister zeigte sich verständnisvoll gegenüber den OGBL-Forderungen und hat verschiedene Vorschläge zurückbehalten.

Hier eine nicht vollständige Liste der Verbesserungen bzw. der neuen Leistungen der Krankenversicherung, die vom Minister für soziale Sicherheit zurückbehalten wurden:

- 1) Abschaffung des persönlichen Beitrags bei Arztrechnungen für die Jugendlichen;
- 2) Eine Kostenrückerstattung durch die Krankenversicherung der Verhütungspille in Höhe von 80% bei über 25-Jährigen. Es wird auch eine Kostenrückerstattung der Kofferspirale in Erwägung gezogen;
- 3) Neben den Leistungsverbesserungen in der Zahnmedizin, die schon 2016 beschlossen wurden, wird vorgeschlagen, dass die Frist zur Erneuerung von Zahnprothesen herabgesetzt wird;
- 4) Eine 100%ige Rückerstattung der Arzneimittelbehandlung gegen Krebs;
- 5) Eine Herabsetzung der Fristen zur Erneuerung von

Brillengestellen sowie eine bessere Kostenrückerstattung der Brillengläser. Eine Kostenrückerstattung durch die Krankenversicherung bezüglich der Kataraktchirurgie wird wahrscheinlich auch in Erwägung gezogen;

- 6) Diskussionsstoff bietet auch eine bessere Kostenrückerstattung der Behandlung des Lipödems.

Was die Rückerstattungssätze in der Zahnmedizin betreffen, hat der OGBL mit Nachdruck auf die Notwendigkeit hingewiesen, dass die Zahnimplantate in den Katalog der von der CNS zurückzuerstattenden Leistungen aufgenommen werden, wohlwissend, dass die Beiträge der Versicherten an diesen Ausgaben unter den höchsten sind. Laut Minister müsste eine Analyse für eine mögliche Kostenrückerstattung für Zahnimplantate durchgeführt werden, bevor es zu einer Entscheidung kommt.

Darüber hinaus hat der OGBL bei diesem Treffen darauf bestanden, dass es unabdingbar ist, die Teilzeittvorrichtung für therapeutischen Urlaub sowie die Beschränkung des Rechts auf finanzielle Entschädigungen für Krankheit über 52 Wochen hinaus in einer Zeitspanne von 104 Wochen nachzubereiten, und dass eine Lösung kurzfristig vorgestellt werden müsste.

In der Tat muss eine legale Basis, die den therapeutischen Teilzeiturlaub regelt, geschaffen werden, und zwar nicht nur im Sozialsicherheitsrecht sondern auch im Arbeitsrecht. Der OGBL hat die Wichtigkeit dieser Maßnahme unterstrichen, als gute Möglichkeit für den Arbeitnehmer zu versuchen seinen Arbeitsplatz wieder einzunehmen, nach einer mehr oder weniger langen Dauer von Arbeitsunfähigkeit, ohne dass automatisch eine Prozedur zur beruflichen Wiedereingliederung gestartet wird.

Diesbezüglich hat der Minister sich dazu verpflichtet vor Ende 2017 einen Gesetzesentwurf vorzulegen.

Zum Abschluss wurde festgehalten, dass spätestens zum 18. Oktober 2017 eine Liste der Sach- und Geldleistungsverbesserungen den Mitgliedern der Quadripartite präsentiert werde.

Für jede Zusatzinformation steht Ihnen unser Informations- und Beratungsdienst zur Verfügung (www.ogbl.lu).

Entretien réalisé par Fabien Grasser (publié le 3 octobre 2017 dans Le Quotidien)

Sidérurgie: «C'est la fin de 40 ans de restructuration»

Le 18 septembre 2017 était dévoilé Lux2019, dernier accord tripartite conclu entre ArcelorMittal, les syndicats et le gouvernement. Fruit de négociations difficiles, il a été présenté comme scellant la fin de la crise de la sidérurgie. Jean-Claude Bernardini, de l'OGBL, a néanmoins obtenu des garanties en cas de nouvelles difficultés dans un secteur en permanente mutation. Largement majoritaire dans la sidérurgie, le syndicat demande aussi à ArcelorMittal de procéder à des investissements innovants.

Le Quotidien: Lors de la présentation de Lux2019, vous avez parlé de négociations difficiles. Pourquoi?

Jean-Claude Bernardini: Nous avons commencé à négocier en mars 2016, l'ancien accord, Lux2016, arrivant à échéance fin 2016. Ça a été difficile car ArcelorMittal n'avait plus la volonté de signer un accord. Son argument était de dire que les accords tripartites ont toujours été des instruments de crise alors que nous sommes sortis de la crise. Nous leur avons expliqué qu'en tant que représentants des salariés, nous étions toujours demandeurs car cela fait partie du modèle sidérurgique luxembourgeois. Il était hors de question qu'il n'y ait pas d'accord.

Et quelle était la position du gouvernement?

C'est un autre élément qui n'a pas nécessairement facilité les discussions, car tout en se prononçant pour, il ne poussait pas vraiment dans ce sens. Il ne se prononçait pas ouvertement, en fait.

C'était perceptible lors de la conférence de presse de présentation de l'accord, le 18 septembre...

Oui, avec une certaine ambiguïté dans le message du ministre du Travail. D'un côté, Nicolas Schmit s'est dit satisfait de la situation économique qui s'est améliorée, ce que je peux partager. Mais d'un autre côté, il s'est réjoui de la fin de mécanismes pour lesquels il y avait toujours la crainte, du côté du gouvernement, d'être attaqué par l'Europe pour subvention indirecte des entreprises. Mais ce risque existe depuis 40 ans. Ce n'était pas plus autorisé et permis il y a 40 ans qu'aujourd'hui.

Et quelle satisfaction tire l'OGBL de cet accord?

Pour nous, il était important de maintenir la tripartite pour son encadrement social : les garanties de salaires, le maintien de la Cellule de reclassement (CDR) et la



pré retraite, peu importe qu'elle soit solidarité ou ajustement, sachant que dans la sidérurgie c'est le plus souvent cette dernière qui a prévalu.

Pour quelle raison?

Si je suis une entreprise en difficulté, cela permet d'ajuster mon personnel plutôt que de le licencier. Je laisse partir ceux qui remplissent les conditions et je rétablis un équilibre dans ma pyramide des âges. D'une certaine manière, je dégraisse de façon socialement supportable. Avec la pré retraite solidarité, quelqu'un qui part est remplacé par une embauche. Mais selon les plans du gouvernement, cette dernière va disparaître sous prétexte qu'elle n'était pas bien appliquée ou qu'elle ne donnait pas de résultats, ce que je conteste formellement.

Pourquoi?

Même si le gouvernement ne fera pas marche arrière, nous pensons que c'est une erreur, car si l'on prend l'exemple de la tripartite l'on voit que la préretraite solidarité est aussi un élément de gestion prévisionnel de l'emploi. ArcelorMittal a d'abord dit ne plus vouloir accorder de préretraites car ils ont besoin des salariés, les commandes étant réparties. Mais les salariés concernés partiront d'une façon ou d'une autre: si ce n'est pas tout de suite, ce sera dans un ou deux ans. L'idée était d'utiliser la préretraite solidarité pour préparer les départs et les remplacements, pour en faire un outil de gestion. Il a fallu du temps pour les convaincre et ils ont fini par accepter.

Le ministre du Travail a dit qu'une page se tournait. Vous partagez son avis?

Il y a bien une page qui se tourne : celle qui met fin à une restructuration de 40 ans. C'est positif quand l'entreprise nous dit que nous sommes sortis de la crise. Mais il y a des contradictions dans leur discours quand ils parlent de la concurrence chinoise, du marché saturé, du problème d'énergie. Ce qui est certain, c'est qu'au Luxembourg, il y a réembauche. Un autre aspect positif de l'accord est le chapitre sur la formation professionnelle continue, même si ça ne va pas assez loin.

Mais l'accord scelle aussi la fin de la Cellule de reclassement (CDR).

Ce que le ministre et ArcelorMittal ont sous-entendu, c'est que la CDR dans sa structure actuelle est considérée comme un pot fermé. Cela signifie que les gens qui y sont y resteront jusqu'au moment où soit ils auront retrouvé un emploi, soit ils partiront en préretraite. On ne change rien au fonctionnement tel qu'on le connaît. Par contre, plus personne n'y entrerait, puisque l'entre-

prise dit qu'elle ne restructure plus. Mais comme on ne sait pas comment les choses évolueront, l'accord prévoit qu'en cas de difficulté les trois partis se mettront autour de la table pour négocier des plans dans l'esprit des anciens accords «Lux». Les uns s'y retrouvent parce qu'ils disent que la CDR n'existe plus en tant que telle et nous parce qu'il y a des garanties en cas de problème.

Depuis leur entrée en vigueur, sait-on combien d'employés de la sidérurgie ont bénéficié de ces mesures?

Dans les années 70, il y avait près de 30 000 salariés et aujourd'hui il en reste 4 500. La grosse majorité de ceux qui sont partis en ont bénéficié. Il y a eu une dernière vague en 2012 quand on a négocié Lux2016 avec la fermeture de Schifflange. Il y avait plus de 900 personnes dans la cellule et il en reste 216 aujourd'hui. Il y a eu des départs en retraite et des gens qui ont trouvé du travail ailleurs.

La CDR est close en contrepartie de compensations. Lesquelles?

C'est un ensemble de choses, il n'y a pas un marchandage comme quand on négocie une convention collective. Il était important de maintenir les mesures sociales d'accompagnement. Nous avons aussi insisté pour qu'il y ait un volet investissement dans l'accord, mais il est minimaliste. ArcelorMittal s'engage à investir 35 millions par an au Luxembourg. En chiffre absolu, ça paraît énorme, mais pour une industrie comme la sidérurgie, c'est du maintien de l'outil. Si on ne le fait pas, à terme tout s'écroule. Mais il nous semblait important de l'avoir chiffré dans l'accord.

Il n'y a pas d'investissements nouveaux?

Oui et c'est aussi pour ça que l'accord porte sur une



durée courte, car une entreprise qui ne fait que du maintien de l'outil ça marche un temps. Il faudra discuter d'investissements innovants. Pas seulement des investissements qui permettent des gains de productivité, il faut aussi du matériel, de nouveaux débouchés, de nouveaux produits.

Pourquoi cela n'est-il pas inclus dans l'accord?

C'est un des problèmes d'ArcelorMittal. Au niveau mondial, la recherche et développement a diminué. La structure du groupe, sa dette et sa tendance malade à racheter tout ce qui se trouve sur le marché ne relèvent pas toujours d'une bonne gestion économique.

ArcelorMittal vient de racheter le sidérurgiste italien Ilva et cela soulève des questions.

On nous dit qu'on est en surcapacité en Europe et en même temps on investit des milliards dans un site qui a des capacités énormes. ArcelorMittal dit que si ce n'est pas lui qui rachète, ce sera quelqu'un d'autre. Ilva a eu d'énormes problèmes de pollution et il faut continuer à l'assainir. Ce rachat ne débouchera pas sur beaucoup d'embauches et on ne sait pas quelle sera la place de ce site maritime par rapport à Fos, Dunkerque et indirectement Luxembourg.

Lux2019 ouvre-t-il des perspectives d'avenir pour la sidérurgie luxembourgeoise?

C'est un des messages que j'y vois, contrairement à d'autres qui le critiquent. Dès le moment où je signe un accord, c'est que je le trouve bon, même si j'en reconnais les limites. Il y a un signal positif envoyé aux jeunes avec le recrutement d'apprentis. Et puis la sidérurgie est une industrie qu'on peut qualifier de systémique. Sans elle, il n'y a ni voitures, ni électroménager, ni construction. La croyance dans une société postindustrielle, avancée dans les années 80, était une vaste blague. C'est un des éléments expliquant l'absence de politique industrielle européenne.

Percevez-vous la fusion entre Tata et ThyssenKrupp comme une menace?

On ne réagit pas en termes de concurrence comme les patrons. Ce qui m'affecte dans les fusions, c'est l'emploi qui en pâtit. Mais je ne pense pas que cela va avoir un impact sur le Luxembourg. De façon générale, le mouvement de concentration se poursuit avec des pertes d'emplois. C'est cela qui est dommageable. Contradictoire aussi. On sait que le besoin en acier est là et on continue à fermer des sites européens tout en se plaignant de l'importation en provenance de pays tiers. C'est un effet qui a été créé par les restructurations, y compris chez ArcelorMittal. Les groupes voulaient réduire les capacités en Europe pour importer leurs

propres produits, du Brésil, d'Ukraine, d'Inde... Mais ils n'avaient pas prévu que la Chine allait se trouver en surcapacité et se mettre à exporter.

Selon le patronat, les Chinois font du dumping?

Nous ne partageons pas le point de vue d'Eurofer à ce sujet (NDLR : la fédération patronale européenne de la sidérurgie). C'est faux de les attaquer sur le dumping. Ils ne vendent pas à perte. On peut certes dire qu'ils sont subventionnés, mais l'Europe aussi peut subventionner ses industries. Leurs prix sont très concurrentiels car les conditions de travail, les salaires sont mauvais. D'où des contacts entre syndicats européens et chinois pour les pousser à revendiquer. Et ça marche car les salaires évoluent assez bien en Chine.

Tout en restant inférieurs aux salaires européens...

Il faut mettre en avant les avantages que nous avons, c'est-à-dire la qualité de ce que nous produisons grâce à un environnement favorable: de bons salaires, de bonnes conditions de travail, du dialogue. C'est sur ces points qu'il faut mettre des barrières.

C'est-à-dire introduire des taxes en fonction du niveau social?

C'est une position que nous défendons. Quel est l'intérêt de l'Europe d'entrer en concurrence en collant aux lois du marché? C'est quoi d'ailleurs les lois du marché? C'est du baratin. Si l'intention est d'éliminer un concurrent en disant qu'on va produire la même chose et au même tarif au Brésil ou en Ukraine, cela ne va rien changer aux conditions de travail des Brésiliens ou des Ukrainiens.

Vous avez signé seuls la prolongation de l'ancienne convention collective qui arrivait à échéance fin 2016. Le LCGB dit qu'en refusant de la signer il a pris ses responsabilités vis-à-vis des salariés...

Ce n'est pas prendre sa responsabilité, c'est une fuite en avant. Si nous n'avions pas signé, on retombait dans le droit commun, comme le prévoit la loi. Nous avons pris notre responsabilité pour éviter de retomber dans le droit commun, tout en obtenant une série d'avantages qu'il n'y avait pas dans l'ancienne convention.

Le LCGB dit aussi qu'il a demandé l'ouverture de négociations pour la nouvelle convention.

Ils l'ont fait en dehors des délais légaux. Ensuite, ils ne peuvent pas demander des pourparlers pour une convention qu'ils n'ont pas signée. Ils peuvent être présents à partir du moment où nous lançons le débat. Après, ils peuvent juste cosigner, car ils sont minoritaires. L'OGBL ne voulait pas mélanger tripartite et convention. La tripartite était prioritaire.

Santé, Services sociaux et éducatifs



Irène Schortgen

Nora Back

De l'accord à la mise en pratique...

Après l'annonce des signatures des nouvelles conventions collectives FHL et SAS, de nombreuses questions se posent avant de pouvoir retourner à la normale. Il est notre devoir en tant que 1^{er} syndicat du secteur et porte-parole des négocia-

tions dans le cadre des nouvelles conventions collectives du secteur santé, services sociaux et éducatifs, d'assurer un passage équitable des anciennes carrières vers les nouvelles. Il n'est pas étonnant que non seulement beaucoup de salariés s'inquiètent et demandent un appui, mais que maintes injustices sont démasquées tout au long de cette procédure. De nombreux salariés ont été classés dans des carrières inférieures à leur qualification, ne correspondant ni à leur fonction, ni à leur diplôme dans un secteur qui se veut souvent épargné des injustices sociales. La phase de transition entre les deux conventions est aussi une phase de révélations d'injustices.

Il est donc important que l'OGBL

veille à ce que les salariés soient informés correctement et aient la possibilité d'obtenir des réponses précises par rapport à leur cas individuel. Après de nombreuses consultations par mail et par téléphone, nous avons donc décidé d'organiser une journée permanence sur place, donnant la possibilité aux concernés de passer et de profiter de la disponibilité des experts ayant eux-mêmes assistés auparavant aux négociations des deux conventions collectives. Cette journée de consultation sur place aura lieu **le 18 octobre 2017 de 09.00h du matin jusqu'à 21.00h à la Maison du peuple à Esch-sur-Alzette.**

Pour rappel:

les points essentiels des nouvelles conventions:

CCT FHL	CCT SAS
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la valeur du point indiciaire de 2,2% à partir du 01.01.2017 - Augmentation future de la valeur du point de 1,5% avec effet au 1^{er} janvier 2018 dès que l'accord salarial dans la Fonction publique entrera en vigueur - Paiement d'une prime unique en novembre 2017, se composant de : <ul style="list-style-type: none"> • Une prime de 0,9% sur le salaire annuel de 2014 • Une prime de 1% sur le salaire annuel de 2016 • Une prime de 2,2% sur le salaire annuel du 1.1.2015 au 31.12.2016 - AUCUNE détérioration de l'organisation du temps de travail - Transposition des droits du comité mixte aux délégations du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la valeur du point indiciaire de 1,5% à partir du 01.10.2017 - Augmentation future de la valeur du point de 1,5% avec effet au 1^{er} janvier 2018 dès que l'accord salarial dans la Fonction publique entrera en vigueur - Un certain nombre d'améliorations qualitatives dans la convention collective: <ul style="list-style-type: none"> • Congé de formation continue augmenté de 8 à 24 heures par an • Augmentation des jours de congé de 29 à 33 jours • Paiement d'une majoration de 50% des heures supplémentaires pour chaque salarié - Autres changements dans la convention collective SAS: <ul style="list-style-type: none"> • Abolition de l'allocation forfaitaire et intégration de celle-ci dans la grille de salaire • Nouvelle réglementation des compteurs crédit employeur et crédit salarié • Dispense sur demande du service d'astreinte à l'âge de 50 ans

Les élections sociales s'annoncent tôt

Bien que les élections sociales soient reportées au premier trimestre 2019, c'est dans l'institution «Verbands-këscht» qu'elles s'annoncent tôt. Les salariés seront priés ici de se

rendre aux urnes le 18 octobre 2017 pour désigner leur première délégation du personnel. L'OGBL sera représenté par une équipe dynamique, de différentes classes d'âges et représentant les deux sites de l'institution. Nos candidates bénéficient de

soutien d'un syndicat, fort de 72 000 membres occupant 38 des 60 sièges à la CSL avec une majorité de plus de 82% des délégués du secteur de la santé et social. En outre l'OGBL est représenté dans de nombreuses commissions leurs donnant un poids

supplémentaire dans les différentes négociations.

Sur demande de nos candidates aux élections, une séance d'information extraordinaire et adaptée aux besoins des salariés de la «Verbandskëscht» par rapport au

passage de l'ancienne convention vers la nouvelle, sera organisée **le 17 octobre 2017 à 18.30h au siège de l'OGBL à la rue fort Neipperg.**

En outre, les candidates de l'OGBL s'engagent pour une amélioration des plans de travail, une meilleure

réglementation par rapport aux pauses et aux préparations des médicaments et un soutien réel des salariés en cas de désaccord avec la direction.

Vom Abkommen bis zur Umsetzung...

Nachdem angekündigt wurde, dass die neuen FHL- und SAS-Kollektivverträge unterzeichnet wurden, stellen sich zahlreiche Fragen, bevor man zum Alltag übergehen kann. Es ist unsere Pflicht als 1. Gewerkschaft in diesem Sektor und als Wortführer bei den Verhandlungen im Rahmen der neuen Kollektivverträge im Gesundheits- und Sozialwesen, einen fairen Übergang der früheren in die neuen Karrieren abzusichern. Es ist nicht verwunderlich, dass nicht nur zahlreiche Arbeitnehmer sich Sorgen machen und um Unterstützung bitten,

sondern dass auch zahlreiche Ungerechtigkeiten im Laufe dieser ganzen Prozedur aufgedeckt werden. Zahlreiche Arbeitnehmer wurden in niedrigere Karrieren eingestuft, im Vergleich zu ihrer Qualifizierung, die weder ihrer Funktion noch ihrem Diplom entsprechen in einem Sektor, der sich frei von jeglicher sozialen Ungerechtigkeit wähnt. Die Übergangsphase zwischen den beiden Kollektivverträgen ist auch eine Phase der Aufdeckung von Ungerechtigkeiten.

Es ist demnach wichtig, dass der OGBL darauf achtet, dass die Arbeitnehmer korrekt informiert werden, und dass sie die Möglichkeit haben, präzise Antworten bezüg-

lich ihres Einzelfalls zu bekommen. Nach zahlreichen Beratungen per Mail und per Telefon, haben wir also beschlossen vor Ort einen Tag Bereitschaftsdienst zu organisieren, um den Betroffenen die Gelegenheit zu bieten, vorbeizukommen und von der Verfügbarkeit der Experten zu profitieren, die selbst vorher an den Verhandlungen für die beiden Kollektivverträge teilgenommen haben. Dieser Beratungstag vor Ort wird **am 18. Oktober 2017 von 9.00 Uhr bis 21.00 Uhr in der „Maison du peuple“ in Esch/Alzette stattfinden.**

**Zur Erinnerung:
Die wesentlichen Punkte der neuen Kollektivverträge:**

CCT FHL	CCT SAS
<ul style="list-style-type: none"> - Erhöhung des Punktwertes um 2,2% ab dem 01.01.2017 - Zukünftige Erhöhung des Punktwertes um 1,5% ab dem 1. Januar 2018, sobald der Lohnabschluss im Öffentlichen Dienst in Kraft treten wird - Auszahlung einer einmaligen Prämie im November 2017, die sich wie folgt zusammensetzt: <ul style="list-style-type: none"> • Eine Prämie von 0,9% auf dem Jahreseinkommen von 2014 • Eine Prämie von 1% auf dem Jahreseinkommen von 2016 • Eine Prämie von 2,2% auf dem Jahreseinkommen vom 1.1.2015 bis zum 31.12.2016 - NICHT DIE GERINGSTE Verschlechterung der Arbeitszeitorganisation - Übertragung der Rechte des gemischten Ausschusses an die Personalvertretungen 	<ul style="list-style-type: none"> - Erhöhung des Punktwertes um 1,5% ab dem 01.10.2017 - Zukünftige Erhöhung des Punktwertes um 1,5% ab dem 1. Januar 2018, sobald der Lohnabschluss im Öffentlichen Dienst in Kraft treten wird - Eine gewisse Anzahl von Qualitätsverbesserungen im Kollektivvertrag: <ul style="list-style-type: none"> • Fortbildungsurlaub erweitert von 8 auf 24 Stunden pro Jahr • Erhöhung der Zahl der Urlaubstage von 29 auf 33 Tage • Auszahlung einer Zulage von 50% für Überstunden an jeden Arbeitnehmer - Andere Änderungen im SAS-Kollektivvertrag: <ul style="list-style-type: none"> • Abschaffung der Pauschalvergütung und Einbindung dieser in die Lohntabelle • Neue Reglementierung der Arbeitgeber- und der Arbeitnehmerkreditkonten • Befreiung auf Anfrage des Bereitschaftsdienstes ab dem 50. Lebensjahr

Die Sozialwahlen kündigen sich früh an

Obwohl die Sozialwahlen auf das 1. Trimester 2019 verlegt wurden, kündigen sie sich in der Institution „Verbandskëscht“ früh an. Die Arbeitnehmer sind hier am 18. Oktober 2017 zur Wahl aufgerufen, um ihre 1. Personalvertretung zu bestimmen. Der OGBL wird durch ein dynamisches Team vertreten sein, aus verschiedenen Altersklassen und in Vertretung der beiden Standorte der Institution. Unsere Kandidatinnen profitieren von der Unterstützung einer starken Gewerkschaft von 72.000 Mitgliedern, die in der Arbeitnehmerkammer (CSL) 38 von 60 Sitzen besetzt und die eine Mehrheit von 82% der Delegierten im Gesundheits- und Sozialwesen hat. Darüber hinaus ist der OGBL in zahlreichen Kommissionen vertreten, was ihnen ein zusätzliches Gewicht in den verschiedenen Verhandlungen verleiht.

Auf Anfrage unserer Wahlkandidatinnen, wird eine außerordentliche Informationsveranstaltung, angepasst an die Bedürfnisse der Arbeitnehmer von „Verbandskëscht“, **am 17. Oktober 2017 um 18.30 Uhr im OGBL-Gebäude, rue du Fort Neiperg, organisiert.**

Außerdem setzen sich die OGBL-Kandidatinnen für eine Verbesserung der Arbeitspläne ein, für eine bessere Reglementierung bezüglich der Pausen und der Vorbereitung der Medikamente sowie für eine wahre Unterstützung der Arbeitnehmer bei Unstimmigkeiten mit der Direktion.



Sylvie Reuter



Lena Batal



Véronique Eischen

Banques et Assurances

La nouvelle CCT du secteur des assurances

La CCT actuelle des salariés du secteur des assurances vient à échéance le 31/12/2017

Pour préparer les négociations entre les syndicats du secteur et l'ACA pour la mise en place d'une nouvelle convention collective, nous avons sollicité la participation des délégués, des membres et des salariés concernés, et ceci à travers un sondage disponible sur notre site web: <http://www.ogbl.lu/syndicat-banques-et-assurances/sondages/>

Parmi les propositions reçues, voici les priorités à retenir:

Sur le plan financier:

- 1^{re} priorité: Augmentation linéaire des salaires
- 2^e: Augmentation des barèmes (rémunération de base)
- 3^e: Augmentation des échelons d'ancienneté (garantie d'avancement)
- 4^e: Augmentation de la prime de conjoncture

Sur le plan du temps de travail:

- 1^{re} priorité: Respect du temps de travail légal, qui garantit notam-

ment la récupération des heures prestées pendant la période de référence

- 2^e: Augmentation des effectifs en cas de surcharge de travail
- 3^e: Augmentation des jours de congés
- 4^e: Garantie de qualification des heures excédentaires en fin de période de référence en heures supplémentaires

Sur le volet formation:

- 1^{re} priorité: Droit à la formation de réorganisation en cas de risque de perte d'emploi
- 2^e: Introduction d'un droit absolu à la formation individuelle
- 3^e: Augmentation du nombre de jours de formation

En matière de formation, nombreux ont été les besoins et les revendications exprimées en matière de sécurisation du parcours professionnel face à l'introduction de nouvelles technologies et d'autres changements majeurs du secteur.

L'OGBL/SBA remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé au sondage et qui nous ont fait part de leurs revendications et priorités à apporter à la nouvelle CCT.

Der neue Kollektivvertrag im Versicherungssektor

Der aktuelle Kollektivvertrag der Arbeitnehmer aus dem Versicherungssektor läuft am 31.12.2017 ab.

Um die Verhandlungen zwischen den Gewerkschaften des Sektors und der ACA im Hinblick eines neuen Kollektivvertrags vorzubereiten, haben wir die Delegierten, die Mitglieder und die betroffenen Arbeitnehmer um Teilnahme gebeten, und das über eine Umfrage, die auf unserer Webseite <http://www.ogbl.lu/syndicat-banques-et-assurances/>

sondages/ zugänglich war:

Unter den erhaltenen Vorschlägen, sind folgende prioritär zurückzubehalten:

In Bezug auf das Vergütungssystem:

1. *Priorität:* Lineare Gehaltserhöhung
2. Aufwertung der Gehaltssätze (garantiertes Referenzmindestgehalt)
3. Erhöhung der Dienstaltersstufen (Beförderungsgarantie)
4. Aufwertung der Konjunkturprämie

In Bezug auf den Arbeitszeitplan:

1. *Priorität:* Einhaltung der legalen Arbeitszeit, Gewährung zur Rückgewinnung der geleisteten Arbeitsstunden während der Referenzperiode
2. Personalaufstockung bei Überbelastung
3. Erhöhung der Zahl der Urlaubstage
4. Garantierte Einstufung der Mehrstunden zu Ende der Referenzperiode als Überstunden

Im Bereich der Bildung:

1. *Priorität:* Recht auf Um- und Weiterbildung beim Risiko des Arbeitsverlusts
2. Einführung eines absoluten Rechts auf individuelle Bildung
3. Erhöhung der Anzahl der Bildungstage

Was die Aus- und Weiterbildung betrifft, so waren die Bedürfnisse und die geäußerten Forderungen zahlreich in puncto Weiterentwicklung und Sicherung der Arbeitsplätze im Versicherungswesen gegenüber der Einführung neuer Technologien und anderer größerer Änderungen in dem Sektor.

Das OGBL/SBA bedankt sich bei allen, die an dieser Umfrage teilgenommen haben und die ihre Forde-

rungen und ihre Prioritäten für den neuen Kollektivvertrag mitgeteilt haben.

Übernahme der BIL

Gedankenaustausch mit dem Finanzminister

Das OGBL/SBA hat sich am 5. September mit dem Finanzminister Pierre Gramegna getroffen, um sich über die kürzlich angekündigte Übernahme der BIL durch Legend Holding Corporations zu unterhalten.

Dieses Treffen fand statt auf Anfrage des OGBL/SBA, um Genaueres über die Folgen dieser Übernahme für die Arbeitsplätze innerhalb der BIL zu erfahren. Das OGBL/SBA wollte hauptsächlich Garantien bezüglich der Zukunft der Arbeitnehmer der Bank. Es wollte sich auch über die zukünftige Strategie dieser Bank informieren, und wissen, ob schon jetzt neue Entwicklungsmöglichkeiten vom neuen Käufer in Erwägung gezogen wurden.

Zuerst hat der Minister unterstrichen, dass die Arbeitnehmer der Bank immer für die Regierung vorrangig waren. Er hat garantiert, dass es innerhalb der kommenden drei Jahre zu keinem Sozialplan kommen wird. Er wollte auch bezüglich des Vorhabens des neuen Käufers beruhigen, die Kontinuität bei der Entwicklung der Bank-

strategie aufrechtzuerhalten. Was neue Opportunitäten betrifft, so hat dieser bis jetzt nicht präzisiert, welche neuen Bereiche in Frage kämen. Doch wird dieses Thema noch vertieft werden, versicherte der Minister.

Das OGBL/SBA, das sich zufrieden gezeigt hat über den Willen des Staates, die Kontinuität innerhalb der BIL zu bewahren, wird die Entwicklung der Situation weiterhin aus der Nähe betrachten. Ein Treffen ist ebenfalls noch mit der Bankdirektion vorgesehen.

Rachat de la BIL

Echange de vues avec le ministre des Finances

L'OGBL/SBA a rencontré le 5 septembre le ministre des Finances Pierre Gramegna en vue de s'entretenir sur la récente annonce de rachat de la BIL par Legend Holding Corporations.

Cette entrevue a fait suite à la demande de l'OGBL/SBA visant à obtenir des précisions sur les conséquences de ce rachat en termes d'emplois au sein de la BIL. L'OGBL/SBA souhaitait en particulier obtenir des garanties quant à l'avenir des salariés de la banque, s'informer de la future stratégie de celle-ci et savoir si de nouvelles opportunités



de développement étaient d'ores-et-déjà envisagées par le nouvel acquéreur.

En premier lieu, le ministre a souligné que les salariés de la banque ont toujours été la priorité du gouvernement. Il a garanti qu'aucun plan social n'aura lieu pendant les trois prochaines années. Il s'est également voulu rassurant quant à la volonté du nouvel acquéreur de maintenir la continuité dans le développement de la stratégie de la banque. En termes de nouvelles opportunités, celui-ci n'a pour l'instant pas encore précisé quels nouveaux domaines pourraient être envisagés, mais ce point sera encore approfondi, a assuré le ministre.

L'OGBL/SBA, qui s'est montré satisfait de la volonté de l'Etat de préserver la continuité au sein de la BIL, continuera à suivre avec attention le développement de la situation. Une entrevue est également encore prévue avec la direction de la banque.



Christian Sikorski

Services publics

Südgemeinden

Ein neuer Kollektivvertrag der die Laufbahnen absichert, verbessert und zusätzliche Arbeitsplätze schafft

Nach über drei Jahren langer und schwieriger Verhandlungen haben die Südgemeinden zusammen mit den Gewerkschaften am 6. September 2017 den neuen Kollektivvertrag für die Arbeitnehmer der



Südgemeinden unterschrieben. Federführend bei den Verhandlungen in den Südgemeinden ist der OGBL. Der Kollektivvertrag tritt am 1. Januar 2018 in Kraft. Er gilt bis zum 31. Dezember 2018.

Der OGBL konnte den von den Gemeindeverantwortlichen geforderten Sozialabbau (Juli 2016) nicht nur erfolgreich verhindern. Im Gegenteil: Der OGBL setzte die Idee einer neuen linearen Gehälterstruktur durch. Sämtliche Stopps in den Laufbahnen wurden abgeschafft. Die Endgehälter wurden um 4 Lohnpunkte erhöht. Außerdem wurden Maßnahmen zwecks beruflicher Wiedereingliederung geschaffen.

Nachstehend die ausgehandelten Verbesserungen:

- Erhöhung des Lohnpunktwertes um 1,5 % ab dem 1. Januar 2018;
- Auszahlung einer einmaligen Jahresprämie von 1%, gerechnet auf das Jahr 2016;
- Einführung eines Sozialurlaubs von 24 Stunden pro Trimester;
- Erhöhung der Familienzulage auf 27 Lohnpunkte. Die Familienzulage der Arbeitnehmer wird beim vollständigen Inkrafttreten des Gehälterabkommens im öffentlichen Dienst auf 29 Lohnpunkte angepasst;
- Neugestaltung der Gehälterstruktur durch die Einführung von linearen Laufbahnen;
- Erhöhung des Endgehaltes um 4 Lohnpunkte in sämtlichen Laufbahnen;

- Anrechnung der Vordienstjahre für alle regulären Laufbahnen;
- Schaffung von Einstellungsmechanismen für Arbeitnehmer, die sich in Langzeitarbeitslosigkeit befinden sowie für schwervermittelbare Arbeitssuchende;
- Schaffung einer paritätischen Beratungskommission zwecks Verbesserung des Sozialdialogs und einer jährlichen Analyse sowie Bilanz bezüglich der Einstellung schwervermittelbarer Arbeitssuchenden;
- französische Fassung des Südgemeindenkollektivvertrags.

Communes du Sud

Une nouvelle convention collective de travail qui sécurise et améliore les carrières et crée des emplois supplémentaires

Après trois ans de longues et après négociations salariales les syndicats ont finalement signés une nouvelle convention collective de travail avec les communes du Sud. L'OGBL est le porte-parole pour les négociations salariales dans les communes du Sud. La convention collective de travail entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et durera jusqu'au 31 décembre 2018.

L'OGBL n'a pas seulement réussi à empêcher le démantèlement social revendiqué par les responsables

communaux. Au contraire: l'OGBL a imposé l'idée d'une nouvelle structure salariale linéaire. Tous les blocages liés à l'âge des salariés dans les carrières ont été supprimés. Les salaires de fin de carrière ont été augmentés de 4 points indiciaires.

Les améliorations de la nouvelle convention de travail des communes du Sud :

- augmentation du point indiciaire de 1,5% à partir du 1^{er} janvier 2018;
- paiement d'une prime unique annuelle de 1% calculée sur l'année 2016;
- introduction d'un congé social de 24 heures par trimestre;
- augmentation de l'allocation de famille à 27 points indiciaires. L'allocation de famille sera adaptée à 29 points indiciaires dès l'application complète de l'accord salarial dans la fonction publique;
- nouvelle conception de la structure salariale par l'introduction de carrières linéaires;
- augmentation des échelons fin de carrière de 4 points indiciaires;
- la prise en compte des années d'ancienneté dans toutes les carrières standard;
- création de mécanismes de réinsertion sociale pour les chômeurs de longue durée ou en difficulté de placement;
- création d'une commission de consultation paritaire visant une amélioration du dialogue social avec comme mission d'effectuer une analyse et un bilan annuel des mécanismes de réinsertion professionnelle;
- la rédaction d'une version française de la convention de travail.

Commune de Remich

Augmentation salariale de 7%

Les représentants communaux ont signé le 4 octobre 2017 avec les syndicats OGBL et LCGB la nouvelle CCT pour les salariés de la Commune de Remich.

L'OGBL est le syndicat majoritaire et porte-parole lors des négociations salariales auprès de la Commune de Remich.

La CCT entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2019.

Les négociations compliquées traitaient d'une adaptation à la valeur salariale des employés et d'une introduction de plans de travail.

Ci-dessous les améliorations négociées:

- Adaptation du point indiciaire à celui des employés communaux; cela signifie une augmentation salariale de 5,5%;
- une augmentation salariale supplémentaire d'1,5%;
- le versement d'une prime annuelle unique d'1% du salaire brut, calculé sur l'année 2016;
- l'introduction d'un congé social de 24 heures par trimestre;
- augmentation des aides familiales à 27 points indiciaires; l'augmentation des aides familiales pour salariés sera adaptée à 29 points indiciaires dès que

l'accord salarial de la fonction publique sera complètement mis en œuvre;

- promotion des salariées du service nettoyage à la carrière B;
- la prise en compte du temps de travail antérieur pour tous les salariés communaux;
- un taux unique de 50% pour heures supplémentaires;
- une augmentation de 75% de la prime pour travail de nuit;
- une augmentation de la prime pour travaux au cimetière à 100 euros.

Gemeinde Remich

7% Lohnverbesserung

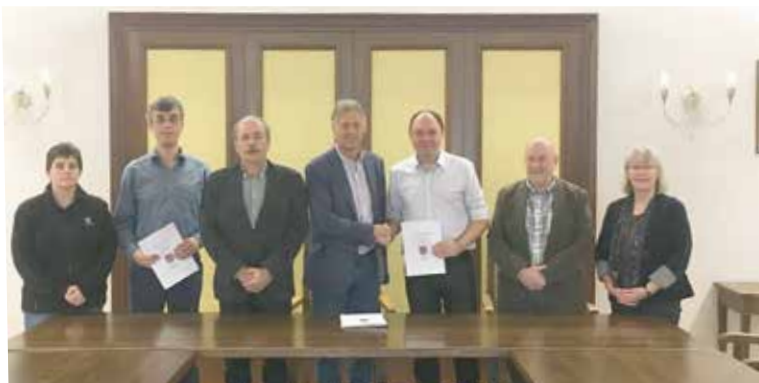
Die Gemeindevertreter haben zusammen mit den Gewerkschaften OGBL und LCGB am 4. Oktober 2017 den neuen Kollektivvertrag für die Arbeitnehmer der Gemeinde Remich unterzeichnet.

Federführend bei den Lohnverhandlungen in der Gemeinde Remich ist der OGBL.

Der Kollektivvertrag tritt am 1. Januar 2018 in Kraft. Er gilt bis zum 31. Dezember 2019.

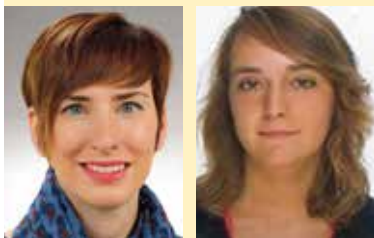
Inhalt der komplizierten Lohnverhandlungen waren eine Anpassung an den Lohnwert der Beamten und die Einführung von Arbeitsdienstplänen.

Nachstehend die ausgehandelten Verbesserungen:



- Anpassung des Punktwertes an den der Gemeindebeamten; dies bedeutet eine Lohnerhöhung von 5,5 %;
- eine zusätzliche Lohnerhöhung von 1,5%;
- die Auszahlung einer einmaligen Jahresprämie von 1% vom Bruttogehalt, gerechnet auf das Jahr 2016;
- die Einführung eines Sozialurlaubs von 24 Stunden pro Trimester;
- die Erhöhung der Familienzulage auf 27 Lohnpunkte; die Familienzulage für Arbeitnehmer wird beim vollständigen Inkrafttreten des Gehälterabkommens im öffentlichen Dienst auf 29 Lohnpunkte angepasst;
- die Aufwertung der Arbeitnehmerinnen im Reinigungsdienst in die Laufbahn B;
- die Anrechnung der Vordienstzeiten für sämtliche Arbeitnehmer der Gemeinde;
- ein einheitlicher Satz von 50% für Überstunden;
- eine Erhöhung von 75% der Prämie für Nacharbeit;
- eine Erhöhung der Prämie für Grabarbeiten auf 100 Euro.

Services et Energie



Michelle Cloos

Julie Roden

Groupe Encevo (Creos et Enovos)

L'office national de conciliation a été saisi

Alors qu'aucun accord n'a pu être trouvé après plus de 15 mois de négociations pour le renouvellement



de la convention collective de travail du Groupe Encevo, la délégation du personnel et les deux syndicats contractants OGBL et LCGB ont invité le personnel à une réunion décisive au Centre Polyvalent Gaston Stein à Junglinster le 7 juillet 2017.

A cette occasion, 685 salariés se sont clairement prononcés contre la proposition patronale, qui revendique un nouveau système de rémunération basé sur les fonctions et non plus sur les diplômes, des grilles de salaire revues à la baisse pour les nouveaux embauchés et un système de biennale au lieu de l'annuité. Suite au vote de l'assemblée plénière, les syndicats ont saisi l'Office national de conciliation (ONC).

Les syndicats revendiquent de leur côté un retour équitable par rapport aux excellents résultats escomptés par Encevo grâce aux efforts et l'engagement du personnel. En 2015, le groupe a en effet réalisé une croissance du bénéfice net de 26,5 millions € d'euros en 2014 à 80,6 millions d'euros: «un record depuis la création du groupe». En 2016, le groupe Encevo a affiché un nouveau record et son meilleur résultat avec un bénéfice net de 83,2 millions d'euros et une hausse de son EBITDA de 12,9 % (262,3 millions d'euros).

Depuis la création d'Encevo en 2009, les salariés ont connu une seule augmentation linéaire de 0,6 %. Il est donc grand temps de

procéder à une véritable revalorisation des carrières.

L'assemblée des salariés du groupe Encevo a en tout cas donné un mandat sans équivoque à la commission de négociation syndicale. Un mandat qui nous engage et que l'OGBL ne décevra pas!

Il est désormais très clair qu'il faut une augmentation linéaire des salaires et des barèmes!

De plus, les excellents résultats financiers du groupe ne justifient en aucun cas la dégradation de la convention collective de travail revendiquée par la direction.

Ni pour les salariés actuels, ni pour les futurs embauchés!

Encevo-Gruppe (Creos et Enovos)

Das nationale Schlichtungsamt wurde befasst

Da nach mehr als 15 Monaten Verhandlungen zur Erneuerung des Kollektivvertrages der Encevo-Gruppe keine Einigung gefunden werden konnte, haben die Personaldelegation und die vertragschließenden Gewerkschaften OGBL und LCGB das Personal am 7. Juli 2017 zu einer entscheidenden Vollversammlung nach Junglinster eingeladen.

Bei dieser Gelegenheit sprachen

sich die 685 anwesenden Arbeitnehmer deutlich gegen den Arbeitgeberanschlag aus, der ein neues, auf den Funktionen und nicht auf den Diplomen basierendes Lohnsystem, einer nach unten angepassten Lohnstabelle für Neuanstellungen sowie die Einführung eines Biennale-Systems anstatt der Jahreszahlungen vorsieht.

Die Gewerkschaften fordern ihrerseits jedoch einen gerechten Anteil an den hervorragenden Resultaten der Encevo-Gruppe, die auf den Bemühungen und Anstrengungen des Personals beruhen. 2015 hat die Gruppe ihren Nettogewinn von 26,5 Millionen Euro (2014) auf 80,6 Millionen Euro steigern können. 2016 erzielte Encevo erneut einen Rekord mit einem Nettogewinn von 83,2 Millionen Euro und eine Steigerung des EBITDA von 12,9 % (262,3 Millionen Euro).

Seit der Gründung der Encevo-Gruppe im Jahr 2009, bekamen die Angestellten lediglich eine einzige lineare Gehaltserhöhung von 0,6%. Es ist demnach höchste Zeit für eine wahrhaftige Aufwertung der Laufbahnen.

Das Personal der Encevo-Gruppe hat der gewerkschaftlichen Verhandlungskommission nun ein eindeutiges Mandat gegeben. Ein Mandat, das verpflichtet und das der OGBL nicht enttäuschen wird!

Es steht nun außer Frage, dass es eine lineare Erhöhung der Gehälter und Lohnstabellen geben muss!

Zudem ist jedwede Verschlechterung des bestehenden Kollektivvertrags aufgrund der ausgezeichneten Finanzergebnisse des Unternehmens auszuschließen.

Sowohl für die derzeitigen wie auch für die zukünftigen Arbeitnehmer!

Le prochain midi du gardiennage:

mardi 14 novembre 2017 à 12.30 heures

La nouvelle édition de notre «midi du gardiennage» pour discuter ensemble et dans une ambiance conviviale des grandes questions d'actualité du secteur de la sécurité privée aura lieu le 14 novembre de 12.30 à 14 heures au 31, rue du Fort Neipperg à Luxembourgville au rez-de-chaussée.

Les sujets à l'ordre du jour seront: les nouvelles évolutions et les problèmes dans les entreprises de gardiennage, la convention collective de travail ainsi que les campagnes et activités de l'OGBL.

Vous pouvez confirmer votre venue avant le 6 novembre soit par email à services.energie@ogbl.lu, soit par téléphone au 54 05 45 - 214.

Venez discuter avec nous!



Tant la CFNR Lux, filiale luxembourgeoise de la „Compagnie française de navigation rhénane“, que la succursale luxembourgeoise d'A.L.S. (Allgemeine Land- und Seespedition), refusent catégoriquement de négocier une nouvelle convention collective pour ses quelque 70 salariés du personnel navigant. Les deux entreprises appartiennent au groupe allemand „Rhenus Logistics“. En 2015, CFNR a vendu sa flotte au groupe Rhenus Logistics, qui, en 2016, a également repris le transporteur A.L.S.

En juin 2016, CFNR Lux a dénoncé la convention collective existante et s'oppose rigoureusement à la négociation d'une nouvelle CCT. Ce refus était précédé d'un jeu du chat et de la souris, marqué par des promesses vides de la part de la direction de CFNR Lux, dont le directeur est également le porte-parole d'A.L.S. et qui a refusé des négociations pour la mise en place d'une première convention collective pour cette société.



Navigation fluviale

Hubert Hollerich

Saisine de l'Office National de Conciliation

Double refus de négociation dans la navigation fluviale

Actuellement, l'OGBL est confronté à un double boycott de négociation dans le secteur de la navigation intérieure.

L'OGBL, seul syndicat représenté au sein de la délégation du personnel, a saisi l'Office National de Conciliation des deux litiges.

Schlichtungsamt befasst Schiffahrts- und Logistikkonzern verweigert Verhand- lungen

Der OGBL ist gegenwärtig mit einem zweifachen Verhandlungsboykott in der Binnenschifffahrt befasst.

Sowohl CFNR Lux, ein Tochterunternehmen der „Compagnie française de navigation rhénane“, als auch die luxemburgische Filiale von A.L.S. (Allgemeine Land- und Seespedition), weigern sich vehement, einen Tarifvertrag zu verhandeln. Beide Betriebe gehören zum Konzern „Rhenus Logistics“ mit Sitz in Deutschland. 2015 verkaufte CFNR seine Schiffsflotte an Rhenus Logistics, 2016 übernahm der Logistikkonzern ebenfalls die A.L.S.

In einem Schreiben vom Juni 2016 kündigte CFNR Lux den bestehenden Kollektivvertrag auf und weigert sich seitdem einen neuen Vertrag auszuhandeln. Die Nicht-einigung wurde Ende Juli 2017 festgestellt. Dem vorangegangen war ein Katz- und Mausspiel, geprägt von leeren Versprechungen seitens der Direktion von CFNR Lux, dessen Geschäftsführer auch als Sprecher der A.L.S. auftrat und sich kategorisch weigerte, überhaupt Gespräche zur Aushandlung eines Kollektivvertrags zu führen.

Betroffen sind rund 70 Beschäftigte des fahrenden Personals. Der OGBL, alleiniger Vertreter in der Personaldelegation, hat umgehend das Nationale Schlichtungsamt mit beiden Streitfällen befasst.



Grundschulunterricht Vorprogrammiertes Chaos für den Schul- anfang 2017-2018

Zahlreiche Gemeinden, vorwiegend im Norden des Landes, sind immer noch auf der Suche nach Lehrkräften für die Grundschulposten. Viele Kinder laufen Gefahr, zum Schulanfang keine Lehrkraft zu haben.

Zahlreiche Schulvorstände sind dazu aufgefordert, Schulklassen neu zu gruppieren, die Nachhilfe für Kinder mit Schwierigkeiten abzuschaffen oder andere wackelige Lösungen zu

suchen, um den eindeutigen Lehrkräftemangel zu vertuschen. In den meisten Fällen werden die Stunden, die den Schulen zur Integration der Flüchtlingskinder versprochen wurden, nicht erteilt.

Diese nie dagewesene und katastrophale Situation für die Schulqualität ist Ergebnis des totalen Fiaskos beim Personalmanagement in der nationalen Bildung.

Seit dem Bestehen der neuen Gesetze, die während der vergangenen Monate im Eiltempo gestimmt wurden, war dieses Fiasko jedoch vorauszusehen, und das SEW/OGBL bedauert, dass der Minister es nicht für notwendig hielt, dessen, seit der Umsetzung der Staatsbeamtenreformen im Unterrichtswesen, mehrmals an ihn gerichteten Warnungen in Betracht zu ziehen. Im Gegenteil hat der Minister es abgelehnt einen offenen Dialog mit dem SEW/OGBL zu führen, um Abkommen alleine mit der SNE/CGFP auszuhandeln.

Für das SEW/OGBL ist es inakzeptabel, dass die Arbeit mit Kindern in den Klassen unter Personalmangel leidet, wobei immer mehr Lehrkräfte für Management- oder Verwaltungsarbeiten eingesetzt werden. Vorrang hat die Arbeit mit den Kindern, um



ihnen gute Lernbedingungen zu garantieren.

Das SEW/OGBL bittet also die Regierung darum, ihre Bildungspolitik neu zu betrachten, und die große Zahl von Lehrkräften, die in den Verwaltungen eingesetzt werden, in die Klassen zurückzuschicken, um den Kindern einen Qualitätsunterricht zu erteilen.

Darüber hinaus muss die Regierung auch die Einstellungspolitik neuer Lehrkräfte überdenken und insbesondere das im Jahr 2016/2017 neu eingeführte Praktikum, das sofort einen Rückgang der Berufungen für den Lehrerberuf ausgelöst hat.

L'enseignement fondamental

Le chaos programmé de la rentrée 2017/2018

De nombreuses communes, surtout dans le nord du pays, sont encore à la recherche d'enseignants pour occuper les postes dans l'enseignement fondamental. Beaucoup d'enfants risquent de ne pas avoir d'enseignant lors de la rentrée.

De nombreux comités d'école sont invités à regrouper des classes, à supprimer l'appui aux élèves en difficulté ou à rechercher d'autres solutions bancales pour cacher le manque évident de personnel enseignant. Les leçons promises aux écoles pour l'intégration des enfants demandeurs de protection internationale sont supprimées dans la plupart des cas.

Cette situation inédite et désastreuse pour la qualité scolaire est le résultat d'un fiasco total dans la gestion du personnel de l'éducation nationale.

Depuis les nouvelles lois votées à marche forcée au cours des derniers mois, ce fiasco était pourtant prévisible et le SEW/OGBL regrette que le ministre n'ait pas daigné tenir

compte des mises en garde qu'il lui a adressées à maintes reprises depuis la mise en œuvre des réformes de la fonction publique dans l'enseignement. Au contraire, le ministre a renoncé à mener un dialogue ouvert avec le SEW/OGBL pour négocier des accords avec le seul SNE/CGFP.

Pour le SEW/OGBL, il est inacceptable que le travail avec les enfants dans les classes souffre d'un manque de personnel, alors que de plus en plus d'enseignants sont appelés à occuper des postes de gestion et de travail administratif. Ce qui prime, c'est le travail qui se fait auprès des enfants afin de leur garantir de bonnes conditions d'apprentissage.

Le SEW/OGBL demande donc au gouvernement de revoir sa politique en matière d'éducation et de renvoyer le nombre important d'enseignants appelés aux postes administratifs dans les classes afin de dispenser un enseignement de qualité aux enfants.

Par ailleurs, il doit également revoir la politique de recrutement de nouveaux enseignants et notamment le nouveau stage mis en place à partir de l'année 2016/2017 et qui a immédiatement entraîné une diminution des vocations pour le métier de l'instituteur.



Estelle Winter

Services privés de nettoyage, d'hygiène et d'environnement

STOP à l'esclavage moderne!

Le Syndicat Services privés de nettoyage organise une campagne qui s'adresse à toute personne intéressée travaillant dans le secteur.

Nous vous invitons à participer à une réunion

le samedi 21 octobre 2017 à 10.00 heures à la Maison du Peuple 62, bvd J. F. Kennedy, Esch/Alzette

La discussion se fera en français et en portugais.

Merci de confirmer ta participation à ta délégation du personnel ou au 54 05 45 - 214 avant le 13 octobre.

Si à la fin d'une longue journée de travail tu te rends compte que:

- tu n'arrives plus à faire les tâches exigées dans le temps imparti et par conséquent à garantir la qualité,
- tu cours pour terminer ton travail,
- le téléphone sonne, tu reçois un message, qui te donne de nouvelles directives,
- le client te demande des tâches supplémentaires,
- une collègue est absente, tu dois réaliser le nettoyage en plus de ta prestation, ce qui entraîne un «bâclage des prestations»,
- tu subis une réduction du temps de travail, mais les tâches à réaliser sont identiques,
- tu reçois des pressions lorsque tu rencontres ton délégué du personnel,
- la sanction tombe, etc.,

Ensemble nous pouvons réagir!

L'intensité de travail, le stress et les pressions croissantes ou encore l'accessibilité permanente ne sont pas de simples slogans, mais de tristes réalités qui nous rendent la vie difficile. Alors, que faire?

Il faut arrêter de culpabiliser et agir pour:

- des cadences humaines
- des conditions de travail dignes
- et dire STOP à l'esclavage moderne

Viens discuter avec nous et ensemble trouvons des solutions.

INVITATION



20^e anniversaire de l'accord entre le Portugal et le Luxembourg sur la reconnaissance de l'état d'invalidité des demandeurs de pensions

**le mardi, 17 octobre 2017
à la Maison du Peuple, 60 Bld JF Kennedy à Esch-sur-Alzette
Accueil à partir de 16h30 - Début de la cérémonie à 17h00**

Programme de la Cérémonie:

Ouverture et accueil par M. André Roeltgen, Président de l'OGBL

Allocution de M. Mars di Bartolomeo, Président de la Chambre des députés

Allocution de Mme Mady Delvaux-Stehres, Députée au Parlement européen

Allocution de M. José Vieira Da Silva, Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Sécurité sociale du Portugal

Allocution de M. Romain Schneider, Ministre de la Sécurité sociale

Allocution de clôture de M. Carlos Pereira, Membre du Bureau exécutif de l'OGBL

La cérémonie sera suivie d'une réception.

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de bien vouloir confirmer votre participation en téléphonant au: 540 545 - 287 ou 289 ou 223 ou par courriel: manuela.egisti@ogbl.lu

Merci d'avance

Réforme fiscale

L'OGBL a obtenu des améliorations pour les frontaliers mariés

La réforme fiscale votée fin 2016 par la Chambre des Députés a été, dans l'ensemble, assez bien perçue par les salariés et pensionnés, notamment en raison de l'allègement de la charge fiscale sur les petits et moyens salaires qu'elle a entraîné. Néanmoins, divers points étaient critiqués par l'OGBL, dont notamment: l'abaissement de l'imposition des entreprises, l'absence d'un mécanisme d'adaptation du barème fiscal à l'inflation et le traitement fiscal inégal entre les résidents et les non-résidents mariés.

Sur ce dernier point et après plusieurs rencontres avec le ministre des Finances et ses services, l'OGBL a pu obtenir des modifications de la loi, permettant de réduire cette inégalité de traitement entre résidents et frontaliers.

Pour rappel, voici les 3 principales mesures discriminatoires que l'OGBL dénonçait: choix de la classe d'imposition à priori (donc avant le 31 décembre) et de manière irrévocable, accès à la classe 2 uniquement si au moins 90% des revenus du contribuable sont d'origine luxembourgeoise (50 % des revenus pour les frontaliers belges), manque d'expertise et de moyens mis à disposition permettant de faire le bon choix de classe d'imposition.

Suite à de longues négociations, les avancées positives suivantes ont pu être obtenues:

Choix de la classe d'imposition:

Bien que le **frontalier marié** devra toujours signaler à l'administration son choix et prouver ses revenus s'il opte pour la classe 2, il **pourra** néanmoins **modifier son choix** en cours d'exercice (ou même ultérieurement par la voie d'une déclaration fiscale) s'il s'avère que ce choix ne lui est pas (ou plus) favorable. La condition du délai obligatoirement a priori est donc abolie.

Accès à la classe 2:

Au seuil de 90% (50% pour les frontaliers belges), **vient s'ajouter une alternative:**

Accès à la classe 2 si le contribuable touche moins de

13 000€ de revenus de source non-luxembourgeoise (brut moins frais d'obtention et frais de déplacement).

L'introduction de ce nouveau seuil pour l'obtention de la classe 2 permettra à bon nombre de salariés confrontés sporadiquement à du travail à l'étranger et à un grand nombre de pensionnés ayant une carrière mixte, d'être assimilés fiscalement à un résident.

Le manque d'expertise afin de faire le bon choix de la classe d'impôt:

Suite à la demande de l'OGBL, l'Administration des Contributions va mettre en ligne, sur son site internet, **une calculatrice fiscale** permettant d'**obtenir une simulation** en fonction de sa situation individuelle.

L'OGBL vient d'éditer une brochure détaillée afin de donner tous les renseignements nécessaires aux frontaliers. Celle-ci est disponible dans toutes les agences SICA de l'OGBL. Elle est également accessible en version électronique sur le site de l'OGBL.



Steuerreform

Der OGBL hat Verbesserungen für verheiratete Grenzgänger durchgesetzt

Die von der Abgeordnetenkommission Ende 2016 verabschiedete Steuerreform wurde von Arbeitnehmern und Rentnern mehrheitlich positiv bewertet, insbesondere mit Blick auf die enthaltenen Steuererleichterungen für kleine und mittlere Einkommen. Dennoch hat der OGBL verschiedene Punkte von Beginn an kritisiert. Zu nennen sind hier insbesondere die Absenkung der Unternehmenssteuern und die fehlende automatische Anpassung der Steuertabellen an die Inflation und die Ungleichbehandlung der Grenzgänger gegenüber den in Luxemburg lebenden Steuerpflichtigen.

In diesem Punkt konnte der OGBL nach mehreren Treffen mit dem Finanzminister sowie der Steuerverwaltung verschiedene Änderungen im Steuergesetz erreichen, um die steuerliche Ungleichbehandlung zwischen Grenzgängern und in Luxemburg ansässigen Steuerpflichtigen zu verringern.

Der OGBL hat von Beginn an insbesondere drei diskriminierende Punkte der Steuerreform kritisiert und Änderungen gefordert. Es handelte sich dabei um die Pflicht, seine Steuerklasse im Vorhinein (also vor dem 31. Dezember) und unwiderruflich zu wählen, den Zugang zu Steuerklasse 2 nur wenn mindestens 90 % des Einkommens des Steuerpflichtigen aus Luxemburg stammen (50 % des Einkommens für die belgischen Grenzgänger), sowie die mangelhafte Information der Steuerpflichtigen, denen es unmöglich gemacht wurde, bei ihrer Steuerklasse die richtige Wahl zu treffen.

Nach langen Verhandlungen wurden folgende Verbesserungen erreicht:

Wahl der Steuerklasse:

Obwohl der **verheiratete Grenzgänger** der Steuerverwaltung immer noch die Wahl seiner Steuerklasse und seine Einkünfte mitteilen muss, wenn er sich für die Steuerklasse 2 entscheidet, **wird er die Wahl seiner Steuerklasse** im Laufe des Steuerjahres (oder darüber hinaus durch die Abgabe einer Steuererklärung) **wieder ändern können**, wenn es sich herausstellt, dass die ursprüngliche Wahl für ihn nachteilig wäre. Die Bedingung, dass die Steuerklassenwahl im Vorhinein getroffen werden muss wurde also abgeschafft.

Zugang zur Steuerklasse 2:

Zu der Grenze von 90% des Einkommens aus Luxemburg (50 % für die belgischen Grenzgänger) **kommt eine Alternative hinzu:**

Der **Zugang zur Steuerklasse 2** wird zukünftig auch möglich sein, **wenn der Steuerpflichtige weniger als 13.000 € nicht luxemburgisches Einkommen pro Jahr erzielt** (Bruttogehalt abzüglich Werbungskosten und Fahrtkosten). Die Einführung dieser neuen Grenze für den Zugang zur Steuerklasse 2 wird es vielen Arbeitnehmern, die teilweise außerhalb Luxemburgs arbeiten sowie einer großen Anzahl von Rentnern, die zwei Renten beziehen erlauben, steuerlich mit einem in Luxemburg ansässigen Steuerpflichtigen gleichgestellt zu werden und so weiterhin von den gleichen steuerlichen Abzugsmöglichkeiten zu profitieren.

Fehlende Informationen für die richtige Wahl der Steuerklasse:

Auf Drängen des OGBL wird die Steuerverwaltung auf ihrer Internetseite einen **Steuerrechner** veröffentlichen, der es jedem Steuerpflichtigen ermöglichen wird, **seine individuelle Situation zu simulieren**, und die für sich beste Wahl zu treffen.

Der OGBL hat gerade eben eine ausführliche Steuerbroschüre veröffentlicht, in der alle wichtigen Informationen zu dem neuen Gesetz zusammengefasst sind. Sie ist in sämtlichen SICA-Büros des OGBL erhältlich. Sie ist ebenfalls auf der OGBL-Webseite zugänglich.



5^E ÉDITION DU SALON DÉDIÉ AUX FRONTALIERS FRANÇAIS

Vous avez besoin d'informations sur ...

... la sécurité sociale, la maladie, l'accident de travail, le reclassement professionnel, le chômage, l'invalidité, la retraite, la fiscalité, la mobilité, le droit du travail, etc.

Nous sommes là pour vous guider à travers les dédales administratifs et juridiques,

**vendredi, 20 octobre 2017
10h00 à 18h00 à la Salle Adolphe Stirn
Parc municipal, rue de la République
(à côté du Remotel)
F-57240 Knutange**

Une quinzaine de stands sont à votre disposition avec la participation de nombreux organismes français et luxembourgeois compétents en matière de mobilité, de transport, de maladie, d'accident du travail, de retraite, de reclassement professionnel, de chômage/emploi et de fiscalité.

D'autre part, l'OGBL qui organise cette manifestation, disposera également d'un stand sur place pour accueillir les visiteurs et apporter son expertise en droit du travail et sur toutes les problématiques afférentes.

**Salon des Frontaliers Français
Sécurité Sociale, Travail et Mobilité**

**Ne manquez pas ce rendez-vous!
Entrée Libre
Parkings gratuits à proximité**



L'OGBL organise 7 conférences pour les frontaliers français en 2017

Fiscalité: les conséquences de la réforme fiscale de 2016 pour les résidents français travaillant au Luxembourg

L'OGBL a prévu d'organiser 7 réunions d'information sur la fiscalité luxembourgeoise afin de permettre aux frontaliers français de mieux appréhender les changements au niveau du traitement fiscal pour les non-résidents mariés principalement concernant le taux d'imposition et de pouvoir le cas échéant optimiser leur situation fiscale.

Ville	Date et heure	Lieu
MONT-SAINT-MARTIN	23 octobre 2017 à 18h30	Salle Victor Hugo, Avenue du Bois F-54350 Mont-Saint-Martin
CRUSNES	24 octobre 2017 à 18h30	Salle Léon Eckel, place Salle des cités Serge Bertelle F-54680 Crusnes
AMNÉVILLE	9 novembre 2017 à 19h30	Salle Maurice Chevalier, 2 rue de Mondelange F-57360 Amnéville
KANFEN	14 novembre 2017 à 19h15	Espace socioculturel, rue d'Hettange F-57330 Kanfen
THONVILLE	16 novembre 2017 à 19h00	Salle Multifonctionnelle du Val-Marie, 4 Impasse des Écoliers F-57100 Thionville
BOUSSE	24 novembre 2017 à 20h00	Café Sans Souci, 8 place de la République F-57310 Bousse
YUTZ	29 novembre 2017 à 19h00	Salle Bestien, 2 A Rue de la République F-57970 Yutz

Les conférences débiteront par un bref rappel des dispositions générales d'imposition en vigueur au Luxembourg depuis la réforme fiscale de 2016. L'animateur s'intéressera ensuite à la réforme fiscale 2016 et des principaux changements concernant les non-résidents, le courrier d'information de l'ACD, la détermination du taux global sur la fiche d'impôt et les différentes options et modalités offertes par le choix du type d'imposition choisi (imposition individuelle/ imposition individuelle avec réallocation des revenus / l'imposition collective, etc.).

L'intervenant passera ensuite en revue les principaux changements concernant les possibilités de déduction fiscale. Il expliquera et illustrera chaque point à l'aide d'exemples ou d'extraits de la fiche de déclaration d'impôts.

Une série d'exemples concrets illustreront aussi bien les économies d'impôts potentielles que peuvent réaliser différents types de foyers fiscaux ainsi que les possibilités d'optimisation fiscale qui sont à leur disposition.

Les participants auront la possibilité de poser leurs questions au terme de la présentation.

Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

L'OGBL s'oppose à la fermeture de l'agence de Thionville et à la suppression de nombreux points d'accueils en Moselle

L'OGBL a appris récemment que le conseil d'administration de l'organisme français qu'est la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) envisage, dans le cadre de la politique des services de retraite à l'horizon 2019, un regroupement des agences de Metz et Thionville et la suppression de 6 points d'accueil sur les 11 existants.

Ce projet de regroupement des agences de Metz et Thionville va pénaliser tous les bénéficiaires de la Carsat dans ce vaste bassin d'emplois que constitue le sillon mosellan. Il existe actuellement 3 agences en Moselle: Forbach, Metz et Thionville.

Ce projet vise à en maintenir uniquement 2 pour la Moselle. Outre le fait que de nombreux résidents français devront se déplacer à Metz (devant ainsi parcourir jusqu'à 30 km de plus) pour effectuer leurs démarches, l'OGBL rappelle que sur le sillon mosellan, il y a plus de 60 000 frontaliers français qui sont de futurs bénéficiaires de retraite mixte et qui seront ainsi privés d'une agence de proximité pour traiter des dossiers et des situations complexes.

D'après nos informations, une agence signifie concrètement une présence quotidienne (accueil libre le matin et sur rendez-vous l'après-midi) avec traitement immédiat des dossiers par du personnel permanent. Il est question de remplacer ce type d'agence par un simple point d'accueil. Ce qui signifie, une permanence au rythme d'une à deux fois par semaine, dans des locaux municipaux, par un conseiller Carsat qui se déplacera de point d'accueil en point d'accueil.

Sur la population que constituent les frontaliers travaillant au Luxembourg, il y aura dans les années qui viennent de plus en plus de départ en retraite. Pour preuve, les chiffres globaux: fin août 2016, la caisse de retraite comptait 7 000 dossiers en instance et un an plus tard il y en avait 12 000 en attente.

La deuxième ville de Moselle, c'est-à-dire Thionville,

constitue par ailleurs un cas particulier, du fait de la grande proportion de salariés frontaliers arrivant en retraite et présentant des dossiers complexes en raison des différentes législations nationales et européennes qui impactent le traitement de leurs dossiers de retraite. Un accueil physique de proximité est indispensable pour éviter de ralentir encore davantage le traitement des carrières mixtes et pénaliser les bénéficiaires.

Le conseil d'administration de la Carsat a évoqué la difficulté d'accès des locaux actuels à Thionville pourtant bien connus des bénéficiaires (puisque la fréquentation est dans la moyenne). Ne serait-il pas plus pragmatique, dans ce cas, de changer de local ?

D'autre part, d'un point de vue général, il est prévu dans le cadre de la réforme de la « politique de proximité des services de retraite » de supprimer 6 points d'accueils sur les 11 existants en Moselle. Ceci constitue une très mauvaise nouvelle pour les salariés frontaliers et les futurs retraités. De plus, transférer cette activité complexe aux Maisons de services au public, animés par des jeunes sans expérience solide, risque d'être catastrophique pour les bénéficiaires.

Par conséquent, l'OGBL s'oppose à toute mesure qui viserait à priver les futurs retraités d'un accès facile et de proximité aux professionnels de la Carsat et demande à ce que l'agence de retraite de Thionville, essentielle pour les travailleurs frontaliers français, soit maintenue et que, sur les zones à forte densité de travailleurs frontaliers français, les Points d'Accueil Retraite (PAR) soient préservés.



Crise Espagne/Catalogne

La solution policière n'est pas la solution – Le dialogue et la négociation sont urgents!

Alors que l'Espagne traverse actuellement une crise politique majeure, l'OGBL tient à se solidariser avec les confédérations syndicales espagnoles CCOO et UGT qui, ces dernières semaines, n'ont cessé de lancer des appels pour que la tension diminue entre Madrid et Barcelone et pour qu'une solution soit négociée entre la capitale nationale et la capitale catalane.

Le 1^{er} octobre dernier, ce qui devait être évité à tout prix

a tragiquement eu lieu. Le mouvement syndical tient à souligner qu'il s'agit ici d'un conflit politique qui nécessite des solutions politiques. L'intervention du gouvernement et de l'appareil judiciaire d'État, le 1^{er} octobre dernier, n'a pas été proportionnée. Celle-ci n'a fait que démontrer son visage le plus répressif, en contribuant à augmenter durement la tension. La solution policière n'en est pas une.

Il s'est produit une mobilisation sociale incontestable en Catalogne qui exprime, sans aucun doute, qu'il existe un conflit politique qui ne peut être géré de façon unilatérale par le gouvernement, ni par des approches strictement administratives et juridiques. Encore moins lorsque, au final, celles-ci débouchent sur des actions purement policières qui ne font qu'exacerber le conflit.

L'OGBL soutient la CCOO et l'UGT dans leur appel urgent au dialogue entre les différents acteurs impliqués dans cette crise. La délibération et la démocratie sont la seule réponse envisageable. La stratégie de la tension et de la confrontation doit être remplacée de manière urgente par celle du dialogue et de la négociation.



Krise Spanien/Katalonien

Polizeigewalt ist keine Lösung – Dialog und Verhandlungen sind dringend notwendig!

Während Spanien zurzeit eine politische Krise von größerem Ausmaß durchläuft, besteht der OGBL darauf, sich solidarisch zu erklären mit den spanischen Gewerkschaftsverbänden CCOO und UGT, die in den vergangenen Wochen pausenlos dazu aufgerufen haben, die Spannungen zwischen Madrid und Barcelona abzubauen, und eine Lösung zwischen der Hauptstadt Spaniens und der Hauptstadt Kataloniens auszuhandeln.

Am vergangenen 1. Oktober ist das, was um jeden Preis hätte verhindert werden müssen, auf tragische Art und Weise vorgekommen. Die Gewerkschaftsbewegung unterstreicht mit Nachdruck, dass es sich hier um einen politischen Konflikt handelt, der politische Lösungen braucht. Der Eingriff der Regierung und des staatlichen Justizapparates am vergangenen 1. Oktober war überproportional. Dieser hat nur dessen repressivstes Gesicht gezeigt und dazu beigetragen, die Spannung

merklich zu erhöhen. Die Lösung durch Polizeigewalt ist keine Lösung.

In Katalonien kam es zu einer unbestreitbaren sozialen Mobilisierung, die ohne Zweifel zum Ausdruck bringt, dass es einen politischen Konflikt gibt, der weder einseitig von der Regierung gelöst werden kann, noch über rein administrative oder juristische Herangehensweisen. Noch weniger, wenn diese am Ende zu reinen Polizeieingriffen führen, die den Konflikt nur noch anheizen.

Der OGBL unterstützt die CCOO und die UGT in ihrem dringenden Appell zum Dialog zwischen den verschiedenen an dieser Krise beteiligten Akteuren. Beratung und Demokratie sind die einzige denkbare Antwort. Die Strategie der Spannung und Konfrontation muss dringend durch die des Dialogs und der Verhandlung ersetzt werden.

Entrevue de l'OGBL et du LCGB avec Georges Bach, député européen

La révision de la directive sur le détachement doit garantir le principe «A travail égal, salaire égal au même endroit»

Ce lundi 11 septembre 2017, lors d'une entrevue avec le député du Parlement européen Georges Bach, les représentants de l'OGBL et du LCGB ont discuté la révision de la directive sur le détachement et la proposition d'un paquet services par la Commission européenne.

Un travailleur détaché est un salarié envoyé par son employeur dans un autre Etat membre pour fournir un service à titre temporaire. Pendant ce temps, les travailleurs détachés continuent à dépendre du système de sécurité sociale du pays d'origine. Si le détachement dure plus de 2 ans, ils relèvent du système de sécurité sociale du pays d'accueil.

La Commission européenne propose de réviser l'ancienne directive de 1996 concernant le détachement afin de ne laisser aucune place au dumping social dans l'Union européenne, afin d'améliorer la coopération des autorités nationales et de permettre aux travailleurs détachés et aux entreprises de mieux connaître leurs droits et obligations.

Les syndicats ont pu exposer leurs arguments critiques par rapport au texte proposé par Bruxelles. Les représentants syndicaux réclament que les conventions collectives, qu'elles soient sectorielles ou d'entreprise, soient toujours appliquées afin de respecter le principe du «salaire égal pour un travail égal au même endroit», promis par le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, dans le programme de travail de la Commission en 2016.

Georges Bach s'est montré compréhensif par rapport aux objections des syndicats et a aussi souligné l'importance d'un salaire égal pour les travailleurs détachés afin d'éviter le dumping social. Il a aussi mis en question la base juridique de la directive qui ne prend pas en compte les droits des travailleurs et exige une double base légale.

Concernant la rémunération des travailleurs détachés, les participants ont discuté la problématique des avantages en nature et sont d'accord sur le fait que les coûts du voyage ainsi que le loyer doivent être impérativement couverts par l'employeur.

Actuellement, la durée de détachement de courte durée est limitée à 24 mois avant d'être considérée comme détachement à long terme. Puisque la durée moyenne des détachements est souvent inférieure à 6 mois, les représentants syndicaux, conformément à la position de la Confédération européenne des syndicats (CES), demandent de baisser considérablement la durée maximale. Le député européen a indiqué que des discussions sont en cours pour fixer la limite à environ 12 mois.

Durant l'entrevue, le groupe de discussion a aussi discuté la question de la responsabilité conjointe des sous-traitants ainsi que la problématique luxembourgeoise de l'Inspection du Travail et des Mines (ITM), un service qui a comme rôle principal de contribuer au bien-être durable des salariés. Les syndicats considèrent en effet que les moyens de l'ITM doivent être renforcés si l'on veut atteindre l'objectif de contrôles efficaces.

Afin de favoriser la fourniture de services des secteurs des services aux entreprises et des services de construction sur le marché intérieur, la Commission européenne a en plus proposé un «paquet services». Cela comprend en particulier une carte électronique. Cette procédure électronique simplifiée a comme but de faciliter le traitement des formalités administratives en cas de prestation de services transfrontaliers des secteurs concernés. Aux yeux des syndicats, ceci risque de diminuer les moyens de contrôle et de lutte contre le dumping social. Même si la proposition comprend certaines avancées, la problématique concernant la carte électronique reste inquiétante pour les représentants syndicaux. Notamment les délais trop courts

pour que les pays destinataires puissent examiner les demandes ainsi que la durée illimitée de la carte.

George Bach a aussi pris en compte la problématique de la langue. La Commission planifie que la demande pour une carte électronique puisse être faite dans la langue nationale du pays de résidence de l'entreprise. Cela impliquerait une opération logistique et opérationnelle lourde. Il explique qu'une limitation à un choix d'environ cinq langues pour la procédure est plus réaliste et faisable.

Le Parlement européen sera appelé de voter ces révisions en plénière au mois d'octobre.

Georges Bach était accompagné par son assistante Carole Thoma. L'OGBL était représenté par Jean-Luc De Matteis, secrétaire central. Le LCGB était représenté par Vincent Jacquet, secrétaire général adjoint et Jean-Paul Baudot, secrétaire syndical. Le SECEC était représenté par Henrike Wolter, chargée de mission.

Treffen von OGBL und LCGB mit dem Europaabgeordneten Georges Bach

Die Neubearbeitung der Entsendungsrichtlinie muss das Prinzip „Gleiche Arbeit, gleiches Gehalt am gleichen Ort“ garantieren

Am Montag, dem 11. September 2017, haben die Vertreter von OGBL und LCGB bei einem Treffen mit Georges Bach, Abgeordneter im Europaparlament, über die Neubearbeitung der Entsendungsrichtlinie und über den Vorschlag der Einführung eines Servicepakets durch die Europäische Kommission diskutiert.

Ein entsandter Arbeiter ist ein Arbeitnehmer, der von seinem Arbeitgeber in ein anderes Mitgliedsland geschickt wird, um zeitbegrenzt einen Dienst zu leisten. Während dieser Zeit hängen die entsandten Arbeiter weiterhin vom sozialen Sicherheitssystem ihres Ursprungslands ab. Wenn die Entsendung mehr als zwei Jahre dauert, dann fallen sie unter das soziale Sicherheitssystem des Gastlandes.

Die Europäische Kommission schlägt vor, die frühere Richtlinie von 1996 zur Entsendung neu zu bearbeiten, um Sozialdumping innerhalb der Europäischen Union keinen Raum zu lassen, um die Zusammenarbeit zwischen den nationalen Autoritäten zu verbessern, und um den entsandten Arbeitern und den Unternehmen zu ermöglichen, ihre Rechte und Pflichten besser kennenzulernen.

Die Gewerkschaften konnten bezüglich des von Brüssel vorgeschlagenen Textes ihre kritischen Argumente anbringen. Die Gewerkschaftsvertreter fordern, dass die Kollektivverträge, ob auf Sektoren- oder Betriebsebene, immer angewandt werden, um das Prinzip „Gleiche Arbeit, gleiches Gehalt am gleichen Ort“ zu respektieren, das vom Kommissionspräsidenten Jean-Claude Juncker im Arbeitsprogramm der Kommission von 2016 versprochen wurde.

Georges Bach zeigte sich verständnisvoll gegenüber den Einwänden der Gewerkschaften und hat ebenfalls die Wichtigkeit des gleichen Gehalts für die entsandten Arbeiter unterstrichen, um Sozialdumping zu vermeiden. Er hat ebenfalls die legale Basis der Richtlinie in Frage gestellt, die die Rechte der Arbeiter nicht berücksichtigt und verlangt eine doppelte gesetzliche Basis.

Was das Entgelt der entsandten Arbeiter betrifft, haben die Teilnehmer die Problematik der Sachleistungen erwogen und waren sich einig, dass die Reise- und Mietkosten zwangsmäßig vom Arbeitgeber übernommen werden müssen.

Zurzeit ist eine Entsendung von kurzer Dauer auf 24

Monate beschränkt, bevor sie dann als Entsendung von langer Dauer betrachtet wird. Da die Durchschnittsdauer der Entsendungen oft weniger als sechs Monate beträgt, fordern die Gewerkschaftler, gemäß der Position des Europäischen Gewerkschaftsbundes (EGB), die Höchstdauer beträchtlich zu senken. Der Europaabgeordnete hat angegeben, dass die Diskussionen laufen, um das Limit auf etwa zwölf Monate festzulegen.

Während der Unterredung hat die Diskussionsgruppe die Frage der gemeinsamen Verantwortung der Zulieferer angesprochen, sowie die luxemburgische Problematik der Gewerbeinspektion (ITM), eine Dienststelle deren Hauptaufgabe ist, zum dauerhaften Wohlbefinden der Arbeitnehmer beizutragen. Die Gewerkschaften sind in der Tat der Meinung, dass die Mittel der Gewerbeinspektion verstärkt werden müssen, wenn man effiziente Kontrollen als Ziel hat.

Um die Leistungen an den Dienstleistungssektoren für Unternehmen und für den Bau auf dem Binnenmarkt zu fördern, hat die Europäische Kommission zusätzlich ein „Dienstleistungspaket“ vorgeschlagen. Dieses beinhaltet insbesondere eine elektronische Karte. Diese vereinfachte elektronische Prozedur hat zum Ziel die Bearbeitung der administrativen Formalitäten zu erleichtern bei grenzüberschreitenden Dienstleistungen in den betroffenen Sektoren. Dies birgt die Gefahr in sich, glauben die Gewerkschaften, dass die Kontroll-

mittel sowie die Mittel im Kampf gegen das Sozialdumping beschnitten werden. Auch wenn der Vorschlag einige Fortschritte beinhaltet, so bleibt die Problematik der elektronischen Karte für die Gewerkschaftsvertreter beunruhigend. Insbesondere die zu kurzen Fristen für die Zielländer, um die Anfragen zu überprüfen sowie die unbegrenzte Gültigkeit der Karte.

Georges Bach hat ebenfalls das Sprachenproblem in Erwägung gezogen. Die Kommission plant, dass der Antrag für eine elektronische Karte in der nationalen Sprache des Landes gemacht werden kann, in der das Unternehmen seinen Sitz hat. Dies würde einen schwerfälligen logistischen Vorgang mit sich bringen. Er erklärt, dass eine Begrenzung auf etwa fünf Sprachen für die Prozedur realistischer und besser durchführbar sei.

Das Europaparlament ist zur Abstimmung über diese Änderungen in seiner Plenarsitzung im Oktober aufgerufen.

Georges Bach war begleitet von seiner Assistentin Carole Thoma. Der OGBL war durch Jean-Luc De Matteis, Zentralsekretär, vertreten. Der LCGB war vertreten durch Vincent Jacquet, beigeordneter Generalsekretär, und Jean-Paul Baudot, Gewerkschaftssekretär. Das SECEC war vertreten durch Henrike Wolter, Missionsbeauftragte.



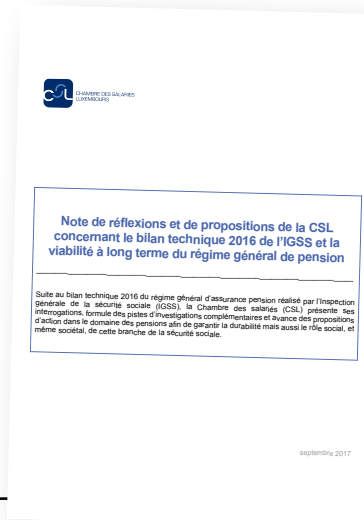
Von links nach rechts: Carole Thoma, Georges Bach, Jean-Luc De Matteis, Vincent Jacquet, Henrike Wolter und Jean-Paul Baudot



La viabilité à long terme du régime général de pension

Suite au bilan technique 2016 du régime général d'assurance pension réalisé par l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), la Chambre des salariés a récemment présenté ses interrogations, formulé des pistes d'investigations complémentaires et avancé des propositions d'action dans le domaine des pensions afin de garantir la durabilité mais aussi le rôle social, et même sociétal, de cette branche de la sécurité sociale.

La note de réflexions et de propositions est disponible sur le site de la Chambre des salariés <https://www.csl.lu/>



L'assurance accident

La Chambre des salariés vient d'éditer une publication consacrée à la législation sur l'assurance accident, telle qu'elle est applicable depuis le 1^{er} janvier 2011. La publication fournit également quelques exemples relatifs à des prestations. Elle contient en outre les formulaires relatifs à la déclaration d'un accident ou d'une maladie professionnelle et aux demandes de prestations.

L'adaptation des montants à l'indexation ainsi que celle des facteurs de capitalisation prévus aux articles 119 et 139 du Code de la sécurité sociale, la réforme du nouveau tableau des maladies professionnelles ainsi que les modalités d'application du système bonus-malus qui entrent en vigueur en 2019 sont autant de raisons pour la CSL d'avoir procédé en 2017 à une mise à jour de la publication initiale de 2011.

La publication est accessible sur le site de la Chambre des salariés <https://www.csl.lu/>



Les aides étatiques en matière de logement

Depuis le 1^{er} janvier 2017 a été introduit un nouveau régime d'aides financières dans le domaine du logement pour la réalisation de projets d'investissement qui ont pour but la planification et la construction de logements durables, la rénovation énergétique durable de logements anciens et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables.

La CSL et l'ULC ont décidé de rééditer leur brochure consacrée aux aides financières en matière de logement afin de la mettre à jour suite à cette réforme et ainsi rendre attentif le public à toutes les mesures qui lui sont offertes en vue de faciliter l'accès au logement.

La publication est accessible sur le site de la Chambre des salariés <https://www.csl.lu/>

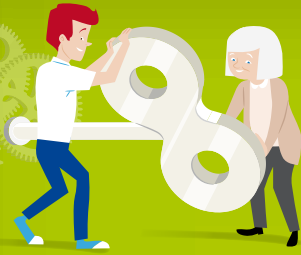


En mémoire de la grève général d'août 1942



L'OGBL et sa section d'Esch-sur-Alzette ont rendu hommage le 31 août dernier aux femmes et hommes entrés en grève général en août 1942 défiant ainsi l'occupant nazi au péril de leur vie. En collaboration avec ArcelorMittal, une plaque commémorative a notamment été inaugurée le jour même à l'entrée du «Portal Raemerech» de l'usine d'ArcelorMittal à Belval. Une délégation de l'OGBL s'est ensuite recueillie auprès du «Monument aux Morts» devant le Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette.





INVITATION

EINLADUNG

Dans le cadre de la Semaine européenne pour la sécurité et la santé au travail, l'Inspection du travail et des mines a le plaisir de vous inviter à la conférence

Im Rahmen der Europäischen Woche für Sicherheit und Gesundheitsschutz bei der Arbeit lädt die Inspektion du travail et des mines zur Konferenz

Être bien sur les lieux de travail quel que soit l'âge

Gesunde Arbeitsplätze - für jedes Alter

Le nombre de plus en plus important de travailleurs âgés en Europe et l'allongement de la vie professionnelle requièrent de nouvelles approches pour la gestion des ressources humaines, la sécurité et la santé au travail. L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a choisi de centrer la campagne « Lieux de travail sains » 2016-2017 sur la promotion d'une vie active durable.

le mardi 24 octobre 2017, de 9h45 à 18h00
à l'hôtel Meliä Luxembourg
1, Park Dräi Eechelen, L-1499 Luxembourg-Kirchberg

Dienstag, den 24. Oktober 2017, von 9:45 Uhr bis 18:00 Uhr
im Hotel Meliä Luxembourg
1, Park Dräi Eechelen, L-1499 Luxembourg-Kirchberg

Die Anzahl der älteren Arbeitskräfte in Europa wird immer wichtiger und die Verlängerung des Arbeitslebens verlangt neue Ansätze in Personalmanagement, Sicherheit und Gesundheit bei der Arbeit. Die Europäische Agentur für Sicherheit und Gesundheitsschutz am Arbeitsplatz (EU-OSHA) hat beschlossen das Augenmerk der Kampagne „Gesunde Arbeitsplätze“ 2016-2017 auf die Förderung eines nachhaltigen aktiven Lebens zu legen.

Des conditions de travail sûres et saines tout au long de la vie active sont bénéfiques pour les salariés ainsi que pour les entreprises et la société dans son ensemble. Différents experts s'exprimeront au cours de cette conférence, et une table ronde réunissant ministres, représentants des chambres professionnelles et de la Commission européenne conclura cette journée.

Sicheres und gesundes Arbeiten während des gesamten Erwerbslebens ist sowohl für Arbeitnehmer als auch für die Unternehmen und die Gesellschaft insgesamt von Vorteil. Verschiedene Experten referieren auf dieser Konferenz und ein Rundtischgespräch unter Teilnahme von Ministern und Vertretern der Berufskammern und der Europäischen Kommission, bildet den Schlusspunkt des Tages.

Langues : français, allemand et luxembourgeois ;
traduction simultanée en français et en allemand

Sprachen: Français, Deutsch und Luxemburgisch;
Simultanübersetzung auf Französisch und Deutsch

Un buffet est prévu le midi et un cocktail sera servi en fin de conférence.

Mittags ist ein Buffet vorgesehen und zum Ausklang der Konferenz wird Ihnen ein Cocktail serviert.

Merci de confirmer votre participation pour le 13.10.17 par mail à olivier.liberton@interpub.lu

Wir bitten Sie, Ihre Teilnahme bis zum 13.10.17 per Mail an olivier.liberton@interpub.lu zu bestätigen.



Programme en français

Programm auf Deutsch

L'OGBL à la Festa dell'Unita

L'OGBL a participé le 23 et 24 septembre dernier à la 46^e Festa Europea de l'Unità qui été organisée au Parc du Gaalgebierg à Esch-sur-Alzette.



Département des Immigrés Differdange/Rodange

SOIRÉE de l'AMITIÉ

samedi 4 novembre 2017
Hall polyvalent de Sanem

15h00-18h00 Halloween-Party **Entrée gratuite**

19h30 Ouverture de la caisse

20h00 Soirée dansante

Animation par l'orchestre
«GRUPO INOVAÇÃO»

Prix d'entrée:

Pré-vente 4,00 euros

En salle 7,00 euros

TOMBOLA sur les billets d'entrée

(1^{er} prix: voyage de 3 jours pour 2 personnes)

Petite restauration

Grande tombola en salle

Nuit blanche



OGBL

Sektioun DRÄILÄNNERECK

La section OGBL Dräilännereck à l'honneur de vous inviter à une réunion d'information sur les nouvelles dispositions du Congé Parental.

sujet:	CONGÉ PARENTAL
date et heure:	Lundi 16 octobre 2017 à 19:30 heures
lieu:	CEFOS 12, rue du Château L-5516 Remich
déroulement:	explication des nouvelles dispositions suivie d'une séance de questions-réponses
orateur:	Carlos Pereira membre du bureau exécutif de l'OGBL

Le verre de l'amitié sera offert à la fin des débats.

OGBL Sektion Differdingen

Am 5. Juli 2017 lud die Differdinger OGBL Sektion zur Vorstellung ihrer neuen Broschüre ein. Zum 100ten Geburtstag der lokalen Sektion wurde eine neue Broschüre auf 160 Seiten vorgestellt. Über 70 Gäste folgten der Einladung unter anderem OGBL-Nationalpräsident André Roeltgen, sowie der Abgeordnete und Bürgermeister Roberto Traversini waren anwesend. Dieses Werk enthält einen Rückblick über die Gründung der Lokalsektion, sowie die Weiterführung der Sektionschronik aus den Jahren 2007-2016. Mit den historischen Beiträgen:

„Am Anfang stand der Streik“ von Robert Fleischhauer und

„Misère ouvrière et culture bourgeoise à Differdange en 1916“ von Armand Logelin-Simon

wurde diese interessante Broschüre bereichert.

Des Weiteren befinden sich Fotos und Berichte über die



„Soirée du Centenaire“, 70 Jahre Regionalen, 90 Jahre Kooperative Gewerkschaftsheim Differdingen.

Erhalten kann man die Broschüre während den Sprechstunden des OGBL (Dienstag von 9.00 - 12.00 Uhr, Donnerstag von 14.00 - 17.00 Uhr) in Differdingen 4, rue Emile Mark
Müller Gérard

OGBL Sektion Musel-Sauer

D'OGBL-Sektioun Musel-Sauer huet un der Braderie zu Maacher, Ufanks August, deelgeholl.



INVITATION

Chers membres de l'OGBL,

Nos sections locales:

**Bascharage-Linger/ Hautcharage-Fingig-Clemency
Pétange / Rodange-Lamadelaine-Lasauvage,**

ont fusionné et nous représentons maintenant la

section OGBL Kordall

Pour pouvoir faire connaissance entre nous, nous vous invitons cordialement avec votre partenaire pour partager ensemble le verre d'amitié accompagné d'une petite agape:

le vendredi 24 novembre 2017 à 18.30 heures
au „Centre de Loisirs“ à Lamadelaine (34, rue des Prés L-4875)

Le président de l'OGBL, **André Roeltgen** nous expliquera en quelques mots le bon sens de cette fusion. Par la suite les membres **du nouveau comité «section Kordall»** seront présentés.

(Une traduction simultanée est prévue)



A cette occasion nous avons l'honneur de vous montrer le film documentaire „**STREIK**“ qui a été tourné sur demande de l'OGBL, dans le cadre du **100^e anniversaire des syndicats libres au Luxembourg 1916-2016**, réalisé par le cinéaste **Andy Bausch** et produit par **Paul Thilges Distributions**.
(Le film est en luxembourgeois avec sous-titres français)

Pour ceux qui n'ont pas encore vu le film et ceux qui aimeraient le revoir, ils auront l'occasion après le verre de l'amitié.

Un service de navette sera disponible (Voyages Huberty).
(Faites nous savoir à quel endroit vous aimeriez prendre le bus.)

Nous serions heureux de pouvoir vous accueillir.

Veillez vous inscrire s.v.pl. avant le 08 novembre 2017:

- par téléphone auprès de:

BERCHEM Huguette:
50 10 73

FUSULIER Lucien:
50 85 34 / 621 422 713

THILL Alain:
50 61 36 / 621 301 508

- par e-mail ou par courrier en envoyant le coupon-inscription (ci-dessous) à:

MAUER Nelly: e-mail: nellymauer@gmail.com adresse: 7, rue Amalbergue L-4806 Rodange



INSCRIPTION:

Nom / Prénom:participer(a)ont : **1 personne** **2 personnes**

Prendr(a)ont la **navette non:** **oui:** *(veuillez mettre une croix dans la case en dessous du lieu souhaité)*

Tour 1:

Bascharage: „Op Acker“ 17.30 heures	Hautcharage: église 17.40 heures	Fingig: église 17.50 heures	Clemency: Pizzeria (Rugatino) 18.00 heures	Linger: Maison de la culture 18.10 heures	Pétange : rue Gillardin + Cactus 18.20 heures	Lamadelaine: rue des Prés (dentiste) 18.25 heures

Tour 2:

Lasauvage: église 18.00 heures	Rodange: Hall polyvalent et sportif + Ponderie 18.10 heures	Lamadelaine: Dr Hatz 18.20 heures

retour vers 22,30 heures

Repas au Restaurant Le Chalet et concert de la Big Band Memory pour la Stëmm vun der Strooss

Le jeudi 27 juillet, les portes des restaurants sociaux de la Stëmm vun der Strooss sont restées closes. La raison de cette fermeture inhabituelle: la traditionnelle excursion organisée par l'association, à laquelle 101 personnes défavorisées ont participé. 64 personnes venues de Esch-sur-Alzette et des alentours sont parties à la découverte de Saarbarg en Allemagne pendant que 37 personnes défavorisées habituées à déjeuner 7, rue de la Fonderie à Hollerich ont visité la villa romaine de Borg en Allemagne, ont pique-niqué au bord des étangs de Remerschen et ont fait une balade à vélo le long de la Moselle.

«A 18 ans, je faisais du cyclo-cross. Alors aujourd'hui, de pouvoir pédaler de Remerschen à Stadtbredimus, ça me rappelle un peu le passé. J'aimerais m'acheter un vélo, malheureusement je n'en ai pas les moyens.» dit en souriant Steve qui vient de débiter un travail au sein du Caddy après avoir passé 4 ans dans le milieu psychiatrique suite à une dépression.

«Quand ils ont quitté mon restaurant, ils avaient l'air heureux. J'ai voulu leur faire plaisir, et ils m'ont donné tellement en retour.» Si Nathalie Chomat a choisi d'in-

viter la Stëmm vun der Strooss à dîner dans son restaurant Le Chalet à Remerschen, c'est parce qu'elle a voulu aller à la rencontre des personnes qui vivent dans la grande précarité. Et parce que Nathalie n'a pas l'habitude de faire les choses à moitié, elle a demandé à ses amis de participer : La commune de Schengen a offert les entrées au musée Biodiversum et au lac, la section Dräilännereck de l'OGBL a pris en charge les frais de transport en sponsorisant 2 bus, le Café Lorrain a offert le petit-déjeuner et les entreprises Förch et Total ont distribué des sacs surprises et des vestes. Parmi les nombreux invités, les personnes qui vivent en marge de la société ont même reconnu Dan Kersch, le Ministre de l'Intérieur.

La traditionnelle excursion estivale s'est clôturée par un concert en plein air, ouvert au grand public. Pour attirer du monde, les communes de Mondorf-les-Bains et de Schengen s'étaient chargées de l'impression et de la distribution des flyers et des affiches.

Pour Alexandra Oxacelay, cette journée dédiée à l'insouciance était bien plus qu'une simple excursion, bien plus également qu'un simple bénévolat, c'était un engagement social, c'est un exemple à suivre: «Grâce au soutien et à l'engagement des musiciens du Big Band Memory, de Nathalie Chomat et des nombreux donateurs, les personnes que nous accueillons chaque jour au sein de notre restaurant social à Hollerich ont pu oublier leurs tracas, l'espace d'un instant.»





Zesumme fir d'Mënschen an hir Rechter –

D'Präsenz vun der ONG-OGBL um Forum vun der Zivilgesellschaft am El Salvador

El Salvador ass eng kleng Republik a Mëttelamerika, déi um Pazifik läit. Hei solle sech Mëtt Oktober Representante vun der Europäescher Unioun mat de Staatschefe vun der latäinamerikanescher a karibescher Kommunität treffen, fir hir Relatiounen dem Agenda 2030 (an anere wichtegen Ofkommen) unzepassen.

Mam Zil, hir gréisste Preoccupatiounen a Wieder ze faassen an Empfehlungen ze formuléieren, nom Motto „Zesumme si mir staark, a ginn éischer gehéiert“, huet di organisiert Zivilgesellschaft (staatlech onofhängeg Organisationsgruppen) aus Latäinamerika, der Karibik an Europa sech de 7.-8. September zu San Salvador (der Hauptstadt vun El Salvador) zesummesat. Als Verrieder vun der lëtzebuerger ONG „OGBL Solidarité Syndicale“ an dem europäeschen Netzwierk „Solidar“ war ech mat dobäi.

Hei hu mir d'„Declaratioun vun El Salvador“ mat ausgeschafft, déi op dem Treffe vun de Staatschefe virgestallt an – hoffentlech – och a Betruecht gezu gëtt. Virun allem hu mir eis op dräi Punkte konzentréiert (aus zäitleche Grënn): „Kommerz a Mënscherechter“, „Agenda 2030“ an „Demokratie an Zivilgesellschaft“. Dës Theme goufen den éischten Dag am Plenum vu Spezialiste virgestallt, an et huet een di allgeméng Suerg zu de fräien Handelsverkommen gutt eraushéieren: Wann di grouss transnational Firma weider d'Méiglechkeet kréien, a Latäinamerika an der Karibik ze produzéieren an an Europa ze verkafen, da bleiwen d'Mënscherechter op der Streck.

Well sech déi (latäinamerikanesch a karibesche) Staaten nämlech duerch d'Ofkomme mat de Firma vill Suen erhoffen, passen si sech deenen hire Bedéngungen un; Dorënner leide virun allem d'Aarbechtskonditiounen vun den onqualifizierten Aarbechter, déi an éischer Linn aus benodeelegten oder aarme Bevëlkerungsgruppen kommen, souwéi hirt natierlech Emfeld (Waasser, Bësch, Felder/Liewensmëttelproduktioun aa.). Esou hëllt d'Aarmutt onweigerlech zou, an de Respekt vun de Mënscherechter of.

Den zweeten Dag hu mir di spezifesche Themen an Aarbechtsgruppen diskutéiert an op eis Erfahrungen um Terrain bezunn. Hei hat ech d'Chance, de Grupp zu „Demokratie an Zivilgesellschaft“ ze leeden. Et koume vill interessant Bäitrag zesummen, an et huet ee gemierkt, datt an deene meeschte latäinamerikaneschen a karibesche Länner déi organisiert Zivilgesellschaft zwar existéiert, ma vum Staat net a Betruecht geholl (oder suggeréiert) gëtt:



Obwuel d'ONGen an éischer Linn mat benodeelegte Bevëlkerungsgruppen schaffen, an deenen hir Schwieeregkeeten a Bedürfnissen kennen, kréie si kaum d'Méiglechkeet, de staatlechen Instanzen dës matzedelen an esou eppes zur Verbesserung vun den allgemenge Liewensbedéngungen bäizetroen. Heiandsdo schéngt et suggeréieren, wéi wann si bewusst kleng gehale géifen, fir den transnationalen Ofkommen net an d'Féiss ze geroden!!

Am Dokument, dat eisen Aarbechtsgruppen um Enn vum Dag dem Plenum virstellt, verlaange/ recommandéiere mir virun allem méi Matsproocherecht fir d'Zivilgesellschaft, Kampf géint d'Korruptioun a Schutz fir d'Menschenrechtsverteideger (bzw. fir d'ONGen).

Wann d'Europäesch Unioun an d'Kommunität vun de Latäinamerikaneschen a Karibeschen Staaten eis Suergen, Argumenter a Virschléi eescht huelen, an an hir Ofkommen kloer Klauselen (mat moossbare Resultater) zum Schutz vun de Mënschen an hire Rechter abauen, dann huet dës Forum an eis Aarbecht do säin Zil erreicht.

P.S. Am Endeffekt gouf d'Treffe vun de Représentanten a Staatschefe op onbestëmmt verréckelt, wéinst der Situatioun am Venezuela. Mir hoffen, datt och do d'Gemeinschaft sech fir d'Mënschen an hir Rechter staark maache kann!

Martine Greischer



Produtividade e Salários

Não é difícil adivinhar que o debate em torno do Orçamento do Estado será bastante constrangido pelo peso da dívida e pelo espartilho das regras orçamentais da União Europeia (UE), que restringem a capacidade de recuperação do investimento e a implementação de serviços públicos de qualidade. Tal constatação desafia o Governo a procurar argumentos e propostas que se distanciem dos fundamentalismos da UE. Por outro lado, confirma a necessidade de tornar a questão da dívida num tema constante da agenda política. Em Portugal ele deve ser persistentemente estudado e polemizado de forma dinâmica e ativa.

Há, entretanto, neste tempo de debate orçamental, outras sombras preocupantes a necessitarem de mais exposição e debate.

Congratulamo-nos com os números do crescimento económico e do emprego, mas interrogamo-nos pouco acerca do tipo de crescimento e de emprego criado. Tudo indica que a recuperação da atividade económica e do emprego está a ser acompanhada por uma significativa alteração da estrutura da economia. O peso de setores de baixa produtividade e baixos salários (agricultura, serviços às empresas, alojamento, restauração, etc.) no emprego e no produto está a reforçar-se. Em consequência, não obstante o aumento da produtividade noutros setores, nomeadamente na indústria, a produtividade agregada, ou seja, a produtividade média observada no conjunto dos setores de atividade privada estagnou. Este facto ajuda a perceber a razão pela qual o ritmo de crescimento do emprego é superior ao ritmo de crescimento do produto e porque os salários, em média, se mantêm estagnados.

Este padrão de crescimento intensivo em trabalho mal remunerado é alimentado, fundamentalmente: i) pelo desemprego que se mantém elevado; ii) pela reconfiguração regressiva das instituições que enquadram as relações de trabalho, desde logo a imposição de um quadro legislativo que fragilizou os trabalhadores e diminuiu e empobreceu a negociação coletiva; iii) por impactos decorrentes de manipulações e práticas perversas presentes nos processos migratórios.

A promoção de políticas económicas que assentam o seu êxito na desvalorização salarial - opção muito implementada com a troika - é um rumo desastroso e os seus frutos aí estão: a economia portuguesa com uma estrutura que reforça o emprego mal remunerado



Foto: Nuno Ferreira Santos

e acentua a sua especialização em atividades de baixo valor acrescentado.

Um país que emprega apenas quem não tem alternativa senão aceitar um salário de subsistência, ou até menos, é um país destinado a expulsar os cidadãos com qualificações internacionalmente valorizadas e a substituí-los por "mão de obra importada" de países onde as pessoas vivem em pobreza absoluta. Portugal precisa dos seus trabalhadores qualificados e vai precisar de acolher com trabalho digno os seus imigrantes. Portugal tem de ir dispensando os "empresários de êxito" que vivem da exploração desenfreada de quem trabalha.

Se a baixa produtividade é um grave problema para o país, e sem dúvida é, então haja objetividade e seriedade, desde logo por parte dos empresários, na abordagem do problema. Não se pode defender a desvalorização salarial em nome do aumento da competitividade, sabendo que se está a agravar a baixa produtividade e depois invocar essa baixa produtividade para atacar os direitos dos trabalhadores e impedir a melhoria de salários. Está provado até à exaustão que o desemprego e o emprego mal remunerado são os maiores inimigos da inovação, no plano tecnológico, na organização do trabalho e nas práticas de gestão.

Portugal precisa de valorização do trabalho, envolvendo não só o salário, mas também outras condições de trabalho. Diz-se que as empresas fogem e provocam destruição de emprego se não tiverem apoios e incentivos. Pois bem, o mesmo acontece com as pessoas, a começar pelos mais qualificados, se não lhes reconhecermos direitos, valorização profissional e remuneração digna.

O aumento da produtividade, crucial para tornar sustentável o crescimento, depende hoje, em grande medida, de políticas que valorizem os salários, na certeza que a sua implementação irá desencadear polémicos, mas indispensáveis, debates sobre problemas que lhes estão a montante e a jusante.

Manuel Carvalho da Silva
Investigador e Professor Universitário

CHÈNE AMÉRICAIN	▼	TRAJET	▼	MAXIME	▼	VITALITÉ	▼	HEBDO
JOURNAL		TROU MURAL		FILS DE DÉDALE		COURROUX		
	▶		10					
PEAU DU FRUIT	▶		4					
RÉDUCTION EN GRAINS								ROBE
CYPRES DE LOUISIANE		ÉPOQUE	▶	6		FIN DE MISSIVE	▶▼	
		BOXEUR				DRAME NIPPON		
	▶	▼				CRÊPE VIETNAMIENNE	▶▼	
						PARTICULE		
BUTA	▶	5			FRUIT AFRICAIN	▶▼	2	
PLANTE DES MONTAGNES					CACHE			
	▶		3				ARGENT	▶
							LIEU DE COMBAT	
ARGILE	▶					MIEUX QU'UN CAÏD	▶▼	8
HALÉTEREZ						GRECOUE		
	▶	9				▼		
CROSSE DE GOLF	ARTICLE			SAISON	▶	1		AGENT DE LIAISON
				TRINQUÉ				
	▶	▼	7			JEUNE TÊTU	▶	
GOUET	▶					FLOUÉE	▶	

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

V/50 © HACHEL INT

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 27 octobre 2017 à:

OGBL Communication et Presse
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell auprès de l'OGBL à Dudelange (31, avenue G.-D. Charlotte). Prière d'appeler le N° de tél. 54 05 45 - 928 pour fixer un rendez-vous.

A gagner:

1^{er} prix: 1 Sac à dos porte-PC

2^e prix: 1 radio-réveil

8 Erreurs / Fehler

P	O	A	C						
A	U	T	R	U	C	H	O	N	
T	A	N	D	O	O	R	I		
A	S	S	A	I	N	I	R	A	
C	I	N		R	I				
T	H	E		E	G	I	D	E	
	C	M		N	E	O	N		
B	E	L	U	G	A		R	U	
	C	A	L	I	N	S		M	
B	U	T	E		G	A	L	E	
	L	A	T		A	N	I	E	
Y	E	N		G	A	N	S	E	
	S	T	E	I	N		E	S	

4/17 - Solution: TROUBADOUR



Omar Bouchama, Saulnes (F) 1^{er} prix
Rosa De Jesus Freitas, Luxembourg 2^e prix

Prinzessin von Japan	Quellgebiet des Rheins	asiatische Kampfsportart	▽	griechischer Meeresgott	▽	Hauptstadt von Katar	▽	spanischer Eroberer, † 1519	▽	ein Balte	Gewürzkorn	▽	niederl. Namens- teil	mongo- lisches Reiter- volk
▷	▽		1			Frucht- getränk	▷							
kosten- lose Leistung		Ehe- frau		nicht beleuch- tete Fläche	▷						4		'Italien' in der Landes- sprache	
▷	8					eng- lische Bier- sorte	▷			franzö- sisch: Mutter		engl. Fürwort: es		
Sprache im antiken Rom	▷		7			Kleinst- lebe- wesen		Teufels- rochen	▷		9			
▷				Zeichen in Psalmen		Daten- übertra- gungs- gerät	▷					ugs.: Falsch- geld- schein		
kleines Bauern- haus	damals		Haupt- stadt Bulgariens					schwe- discher Männer- name		franz.: Getreide, Weizen				
hetzen	▷					ind. Gewichts- einheit (11,6 kg)		Metro- pole an der Spree	▷			5		
▷			Fehler beim Tennis (engl.)		nord- amerik. Indianer- stamm					latei- nisch: insofern	▷			einsam, wüst
dt. Normen- zeichen (Abk.)		afrika- nischer 'Dick- häuter'								englisch: von, aus	deutsche Vorsilbe		kurz für: lecker	
eng- lisches Fürwort: sie	▷			Renn- sport- schlitzen	▷			dt. Dichter, † 1832	▷					
Sport- wette (Kw.)	▷				völlig unrealistisch	▷						3		

1	2	3	4	5	6	7	8	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---

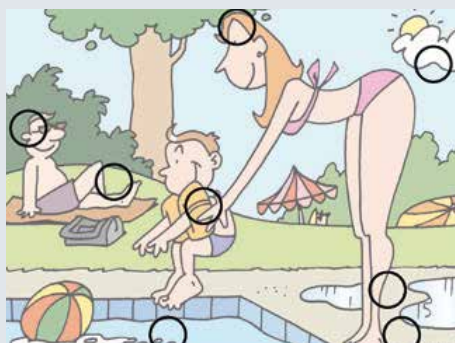


4/17 - Lösungswort:
TENNISPIELER

Sven Priester, Oberkorn 1. Preis
Danielle Ciaccia, Ernster 2. Preis

8 Erreurs / Fehler solution / Auflösung

4/2017



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGBL-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 27. Oktober 2017 an folgende Adresse:

OGBL Communication et Presse
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell beim OGBL Düdelingen (31, avenue G.-D. Charlotte) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 54 05 45 - 928 anrufen.

Zu gewinnen sind:

- 1. Preis: 1 PC-Rucksack
- 2. Preis: 1 Radiowecker



OGBL



Mir maachen Zukunft.
Constructeur d'avenir.

www.ogbl.lu



www.facebook.com/ogbl.lu



twitter.com/OGBL_Luxembourg